

Adresse de retour :
Brupartners
Boulevard Bischoffsheimlaan 26
1000 Bruxelles - Brussel



PB-PP | B-731
BELGIE(N) - BELGIQUE



Le MAGAZINE de Brupartners

Septembre 2021 n° 35



Editeur responsable : Caroline Vinckenbosch

www.brupartners.brussels

DOSSIER

COVID-19 : quelles conséquences économiques, psychologiques et sociales pour les étudiants ?

SEPTEMBRE 2021



05



18



24



26

03. ÉDITO

04. ACTUALITÉS

- Bientôt un nouveau site Internet pour Brupartners
- Une meilleure gestion des déchets chez Brupartners
- Prochain Débat/Webinaire

05. DOSSIER

- COVID-19 : quelles conséquences économiques, psychologiques et sociales pour les étudiants ?

18. FOCUS

- La Semaine de l'Économie Circulaire de Brupartners : rétrospective

24. LES AVIS DE BRUPARTNERS

- Avis émis entre le 25 février et le 20 mai 2021

26. DÉBATS/WEBINAIRES

- « Les territoires « Zéro chômeur » : solution miracle ou poudre aux yeux ? » - Avec Paul Timmermans et Yves Martens
- « Les enjeux actuels du télétravail » - Avec Benoît Caufriez

31. BRÈVES

- Curieuzenair BXL, la plus grande recherche citoyenne sur la qualité de l'air à Bruxelles
- Brusafe, la nouvelle École des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours

32. PUBLICATIONS

- Le Gouvernement bruxellois adopte le projet d'ordonnance relative à Brupartners
- Rapports annuels 2020

Promotion COVID-19

Dans ce numéro, Brupartners s'est penché sur la situation des étudiants pendant la crise du COVID-19.

La majorité des activités d'apprentissage se sont tenues à distance, ainsi que les évaluations. Cela représente une moins-value pédagogique, et une perturbation majeure dans des filières qui comprennent des travaux pratiques, des laboratoires, des stages, etc. Tous les étudiants ne disposent pas d'un espace adéquat pour passer plusieurs heures à suivre des cours à distance. Les programmes d'échanges internationaux (Erasmus et autres) ont été perturbés par les restrictions dans les voyages ou par les mesures sanitaires dans les pays de destination ; il en va de même des voyages en général.



Paul Palsterman
Président

La socialisation, qui est un apport essentiel des années d'études, a été réduite à la portion congrue. La socialisation ne se limite pas au(x) verres(s) de bière, aux TD et au folklore : il y va aussi de tous les échanges intellectuels, des engagements associatifs ou militants, sans oublier le sport et les projets affectifs.

Malgré les mesures fédérales et régionales pour l'encourager, le travail étudiant a été rendu plus difficile, notamment par la fermeture quasi ininterrompue de secteurs comme l'HORECA, gros pourvoyeurs d'emplois étudiants. Pour beaucoup d'étudiants, le travail n'est pas seulement destiné à augmenter l'argent de poche. C'est un élément essentiel pour boucler le budget, tenant compte entre autres du coût du logement.

Quels seront les impacts, à court et à long terme, de ces restrictions ? Plusieurs études basées sur le sentiment des étudiants eux-mêmes montrent que le cap a été difficile, sur le plan psychologique et sur le plan matériel. Certains effets à plus long terme commencent à émerger des statistiques, notamment en matière de consommation des soins.

Le désarroi éprouvé n'est sans doute pas étranger à certaines manifestations « anti-COVID », au bois de la Cambre et ailleurs, même si les étudiants n'étaient pas nécessairement les moteurs de ces actions. Lorsqu'il faudra faire le bilan de l'expérience de gestion de la crise sanitaire, par exemple en traçant les contours d'une législation anti-pandémie, il y aura des leçons à tirer sur le processus de décision, l'arbitrage entre les différents intérêts, les consultations et concertations à maintenir ou à instaurer, la communication des décisions.

Certains « scénarios alternatifs » aux mesures finalement prises en Belgique ne rencontrent pas l'adhésion, qu'il s'agisse d'idées émises en Belgique ou de politiques menées à l'étranger. Peut-on vraiment soutenir que nos gouvernements ont pris le parti « des vieux » contre « les jeunes », comme l'ont affirmé certains beaux esprits ? Fallait-il, comme l'ont soutenu certains, confiner les personnes en mauvaise santé (la mauvaise santé est corrélée au grand âge, mais ne s'y limite pas), et « laisser vivre » les autres ? Il faut peut-être rappeler que les victimes du COVID-19 ne se trouvent pas seulement parmi les personnes les plus âgées, résidentes des institutions de soins. Elles se trouvent aussi parmi ceux que l'on a appelés les travailleurs des « fonctions essentielles », pour lesquelles on n'a pu prévoir ni l'arrêt total ni l'application des mesures de prévention habituelles (télétravail, distanciation). On a par contre entendu des propositions constructives pour éviter à l'avenir la fermeture complète de secteurs comme la culture ou l'HORECA.

Mais on doit surtout interroger la capacité de notre système de santé à affronter de telles crises. Le principal indicateur qui a déterminé toutes les mesures était le nombre de cas COVID-19 dans les hôpitaux. Si l'épidémie nous a appris quelque chose, c'est bien que notre pays n'est pas à l'abri de crises sanitaires importantes. Il est logique que le système de santé soit construit en fonction d'une situation sanitaire normale. Mais ne doit-on pas prévoir une forme quelconque de réserve, mobilisable en cas de crise exceptionnelle, comme c'est prévu en matière de protection civile ?

Bonne lecture !

Bientôt un nouveau site Internet pour Brupartners

Brupartners est fier d'annoncer la mise en ligne prochaine de son **tout nouveau site Internet**, totalement repensé pour une meilleure expérience utilisateur :

- Design aéré ;
- Structure clarifiée ;
- Navigation simplifiée ;
- Nouvelles fonctionnalités ajoutées.

Au travers de son nouveau site Internet, Brupartners ambitionne de s'ouvrir toujours plus aux citoyens et autres acteurs de la société bruxelloise, notamment en faisant **mieux connaître son identité, son rôle, ses missions et ses activités**.



Brupartners a notamment pour missions d'assurer la concertation sociale entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement et de formuler, à son initiative ou en réponse à une demande du Gouvernement des avis ou

Une meilleure gestion des déchets chez Brupartners



Soucieux d'améliorer son empreinte environnementale et désireux de s'engager de manière concrète pour une Région bruxelloise durable, Brupartners s'est, depuis peu, doté d'une « **Ecoteam** ». Celle-ci a pris la forme d'un groupe de collègues volontaires, réunis par leur sensibilité aux enjeux de l'environnement et du développement durable.

Tout au long de l'été, l'Ecoteam s'est consacrée à la mise en œuvre de plusieurs **actions concrètes** destinées à **réduire les flux de déchets** de Brupartners et à **mieux gérer le tri, la réutilisation ou le recyclage** :

- Organisation d'échanges internes et d'un team building en lien avec les thématiques du « zéro déchet » et du gaspillage alimentaire ;
- Sensibilisation des agents sur diverses thématiques : consommation de papier et d'encre, tri sélectif, réutilisation de certains objets, recyclage du papier, etc. ;
- Renforcement du tri sélectif ;
- ...

Prochain Débat/Webinaire

Brupartners vous convie, fin du mois d'octobre, à son prochain Débat/Webinaire consacré à la question des **relations entre l'enseignement et le marché de l'emploi** (les modalités de la rencontre dépendront des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là).

Comme d'habitude, le détail du sujet traité ainsi qu'une présentation des intervenants seront publiés en temps voulu sur le site Internet et les réseaux sociaux de Brupartners. Les personnes déjà inscrites dans la liste de diffusion de Brupartners recevront également un e-mail d'invitation.

Si vous souhaitez être **tenu au courant** des actualités, publications et événements de Brupartners, il vous suffit d'en faire la demande à communication@brupartners.brussels.





COVID-19 : quelles conséquences économiques, psychologiques et sociales pour les étudiants ?

Depuis plus d'1 an et demi, les Gouvernements du monde entier luttent contre la pandémie du COVID-19 et ses conséquences sanitaires, économiques, sociales et psychologiques. Les 1^{ères} mesures prises visaient à contenir la vague de contamination en mettant à l'arrêt la majorité des activités économiques, du moins celles considérées comme « non-essentiels », mais aussi en fermant les écoles, tous niveaux d'enseignement confondus. Dans l'enseignement, l'apprentissage à distance a remplacé les cours en présentiel, et l'ensemble des activités scolaires, sociales, culturelles et folkloriques ont été stoppées.

Ce dossier se donne pour objectif de revenir sur la réalité des étudiants belges depuis le début de la crise sanitaire mais aussi sur l'impact que les mesures prises pour l'endiguer ont eu sur leur quotidien. Après un bref aperçu des mesures prises tout au long de la crise au sein de l'enseignement supérieur, le dossier se penchera sur l'impact que celles-ci ont eu sur plusieurs dimensions qui forment l'essence de la vie étudiante : études, examens, stages, mobilité internationale, etc. Il abordera également l'insertion à l'emploi de ces étudiants diplômés en 2020, et leurs perspectives professionnelles à moyen et long termes, dans un contexte économique défavorable.

Il convient de préciser que les informations présentées dans ce dossier concernent les étudiants de l'enseignement supérieur inscrits dans les Universités et Hautes écoles du pays. Les Écoles supérieures des Arts ne sont pas reprises de manière explicite car les informations les concernant manquent, ou parce qu'elles sont incluses dans les chiffres et informations cités. Il en va de même pour les étudiants des établissements de promotion organisant des sections d'enseignement supérieur.

Dans le même ordre d'idée, l'objectif du dossier est de donner un aperçu de la situation des étudiants issus aussi bien de la Communauté flamande que de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même s'il n'a pas toujours été possible de le faire pour chaque point du dossier et ce, pour les mêmes raisons de disponibilité de l'information. Il est toutefois possible d'affirmer que la plupart des situations vécues par les étudiants au Nord et au Sud du pays sont très similaires, tout comme elles le sont pour les étudiants des Universités et des Hautes écoles¹.

I. QUELLES MESURES SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

En Belgique, l'enseignement supérieur se chiffre comme suit :

	Communauté flamande	Fédération Wallonie-Bruxelles
Nombre d'établissements	41	41
Nombre d'Universités	5	6
Nombre de Hautes écoles	16	19
Écoles Supérieures des Arts	20	16
Nombre d'étudiants inscrits en 2018-2019	240.332 (45 % d'hommes et 55 % de femmes)	200.941 (43 % d'hommes et 57 % de femmes)
Budget pour l'Enseignement supérieur	1.975.264.000 € (16,36 % du budget total de l'enseignement)	1.361.188.000 € ² (17,5 % du budget total de l'enseignement)

Figure 1 : L'enseignement supérieur en quelques chiffres

Sources : <https://statistiques.cfwb.be/enseignement/> et <https://publicaties.vlaanderen.be/view-file/32816>

¹ La rédaction de ce dossier s'est clôturée en juin 2021.

Pour faire face à la pandémie du COVID-19, de nombreux pays, dont la Belgique, prennent des mesures sanitaires, allant du confinement à la fermeture des frontières, en passant par l'annulation des manifestations sportives et culturelles. Ces décisions ont alors des conséquences socio-économiques sans précédent et sont sources de nombreuses incertitudes et craintes, notamment pour l'éducation et le quotidien de milliers d'étudiants, en particulier ceux de l'enseignement supérieur.

12 mars 2020

Le 12 mars 2020, face à l'augmentation du nombre d'infections au COVID-19 enregistrées sur son territoire, la Belgique passe en « phase fédérale de gestion de crise ». Le Gouvernement annonce le même jour un 1^{er} lot de mesures supplémentaires de distanciation sociale, recommandant notamment aux Universités et Hautes écoles d'organiser des **modules de cours à distance**. Il ne s'agit pas encore de fermer les établissements, mais bien de mettre en place des alternatives aux cours magistraux.

18 mars 2020

La Fédération Wallonie-Bruxelles émet une **circulaire**⁴ le 18 mars reprenant les consignes pour l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, parmi lesquelles la **suspension des activités d'apprentissage en présentiel**. Les **stages sont quant à eux maintenus** et relèvent de la responsabilité du lieu d'accueil du stagiaire qui doit en apprécier la poursuite et le contrat.

20 mars 2020

Le 20 mars, les Recteurs des 5 Universités flamandes décident de maintenir l'**enseignement à distance jusqu'à la fin de l'année académique** pour ne pas laisser de place à l'incertitude. Quelques jours plus tard, le Conseil des Recteurs francophones va dans le même sens en annonçant que les Universités poursuivront l'enseignement virtuel jusqu'à la fin du quadrimestre afin de planifier sereinement les apprentissages.

juin 2020

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la session d'examens de juin 2020 est maintenue et se déroule de manière virtuelle. Le Gouvernement prend un arrêté qui précise les mesures à respecter pour protéger les étudiants et veiller à une égalité de traitement. En **Communauté flamande**, le Gouvernement décide par **décret**⁵ d'autoriser aux établissements d'enseignement supérieur de **reporter les évaluations et délibérations à une date postérieure à la fin de l'année académique 2019-2020**, si elles ne peuvent avoir lieu à la période initialement prévue.

10 juillet 2020

Le 10 juillet, le **Ministre flamand de l'enseignement supérieur** annonce à son tour qu'un accord sur l'enseignement supérieur a été trouvé entre les experts du GEES, du Conseil interuniversitaire flamand et du Conseil flamand de l'enseignement supérieur, également basé sur 2 codes couleurs. Des scénarios différents s'appliquent aux Hautes écoles et aux Universités, les premières organisant généralement plus de présentiel que les secondes.

17 mars 2020

Le 17 mars, alors que les infections au COVID-19 continuent de progresser, la Belgique passe en confinement généralisé et impose, notamment, l'**enseignement à distance** comme seule manière de dispenser les cours.

Les modalités de mise en place de l'apprentissage à distance sont alors laissées à l'appréciation des **Communautés**. Celles-ci affichent d'emblée une volonté de se concerter sur les décisions à prendre et ainsi éviter qu'un acteur seul ne modifie le parcours académique, ce qui aurait des répercussions sur tout le paysage de la formation, au Nord comme au Sud du pays. L'ensemble des établissements doivent pouvoir prendre des mesures harmonisées, dans le respect de la liberté académique. Cette coordination a été objectivée dans le cadre de la Conférence interministérielle Enseignement³.

18 mai 2020

Malgré la décision du 18 mai du Codeco⁶ de permettre aux établissements de l'enseignement supérieur de reprendre cours et activités, ceux-ci décident de ne pas profiter de l'assouplissement.

29 juin 2020

Le 29 juin, un **protocole** élaboré par les établissements d'enseignement supérieur et le groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie du confinement (GEES) détaille les **dispositions pratiques en vue d'un retour progressif en présentiel du personnel administratif et des étudiants**. Pour la rentrée académique, les Universités et les Hautes écoles fonctionnent sur base d'un code couleurs – vert, jaune, orange et rouge – qui définit les règles à suivre en fonction de la situation épidémique :

- Vert : aucune restriction nécessaire.
- Jaune et orange : limitation du nombre d'étudiants présents simultanément sur le campus (respectivement 75 % et 20 %).
- Rouge : suspension de toutes les activités en présentiel.

² Budget de l'enseignement universitaire et de l'enseignement supérieur hors Universités et Hautes écoles en 2019.

³ Concertation régulière entre Ministres fédéraux, communautaires et/ou régionaux dans des matières où leur coopération est nécessaire. Ici : l'enseignement.

⁴ Fédération Wallonie-Bruxelles. (2020). Circulaire n°7517. Coronavirus - COVID-19 : adaptation de certaines mesures de la circulaire 7509 et informations supplémentaires se rapportant à l'organisation des établissements de l'Enseignement supérieur. Site : [http://enseignement.be/upload/circulaires/00000000003/FWB%20-%20Circulaire%207517%20\(7770_20200318_183316\).pdf](http://enseignement.be/upload/circulaires/00000000003/FWB%20-%20Circulaire%207517%20(7770_20200318_183316).pdf).

Les règles à suivre en fonction des codes couleurs, selon que l'on soit étudiant universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Communauté flamande, sont reprises au sein de la figure 2.








	JAUNE	ORANGE	ROUGE
Apprentissages et évaluations 	FWB : présentiel et distanciel.	FWB : présentiel pour les activités essentielles et ne pouvant s'organiser autrement.	FWB : distanciel uniquement.
Occupation des locaux 	FWB : taux d'occupation de 75 % maximum. CF : taux d'occupation de 50 %, avec obligation de porter un masque.	FWB : enseignement hybride, taux d'occupation de 20 % maximum. CF : taux d'occupation de 20 %, avec masque.	FWB : enseignement et évaluations en distanciel. CF : enseignement en distanciel.
Travaux pratiques 	FWB : port du masque obligatoire et désinfection du matériel et des surfaces après chaque utilisation. CF : taux d'occupation de 100 %, avec obligation de porter un masque.	FWB : port du masque obligatoire et désinfection du matériel et des surfaces après chaque utilisation. CF : taux d'occupation de 100 %, avec obligation de porter un masque.	FWB : travaux pratiques interdits. CF : taux d'occupation de 100 %, avec obligation de porter un masque.
Bibliothèque, médiathèque et salle d'études 	FWB : port du masque obligatoire, désinfection du matériel après utilisation et distanciation physique d'1m. CF : respect des règles de distanciation.	FWB : port du masque obligatoire, désinfection du matériel après utilisation et distanciation physique d'1m. CF : non accessibles, sauf pour les révisions organisées en toute sécurité (sur réservation et pour un groupe limité d'étudiants).	FWB : port du masque obligatoire, désinfection du matériel après utilisation et distanciation physique d'1m50. CF : non accessibles, sauf pour les révisions organisées en toute sécurité (sur réservation et pour un groupe limité d'étudiants).
Stages 	FWB & CF : prescrits, avec règles de sécurité du lieu de stage.	FWB & CF : prescrits, avec règles de sécurité du lieu de stage.	FWB & CF : prescrits, avec règles de sécurité du lieu de stage.
Mobilité et présence d'externes sur le campus (chercheurs, experts, etc.) 	FWB & CF : respect des prescrits du SPF Affaires étrangères.	FWB & CF : respect des prescrits du SPF Affaires étrangères.	FWB & CF : respect des prescrits du SPF Affaires étrangères.
Activités étudiantes (folklore, baptêmes, soirées, etc.) 	FWB : selon les mesures générales prescrites, avec une attention particulière au respect des gestes barrières. CF : fonction de plusieurs critères ⁷ .	FWB : proscrites. CF : fonction de plusieurs critères ⁸ .	FWB : proscrites. CF : fonction de plusieurs critères ⁹ .

Figure 2 : Codes couleurs adoptés en Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté flamande pour la rentrée académique 2020-2021 (Universités)

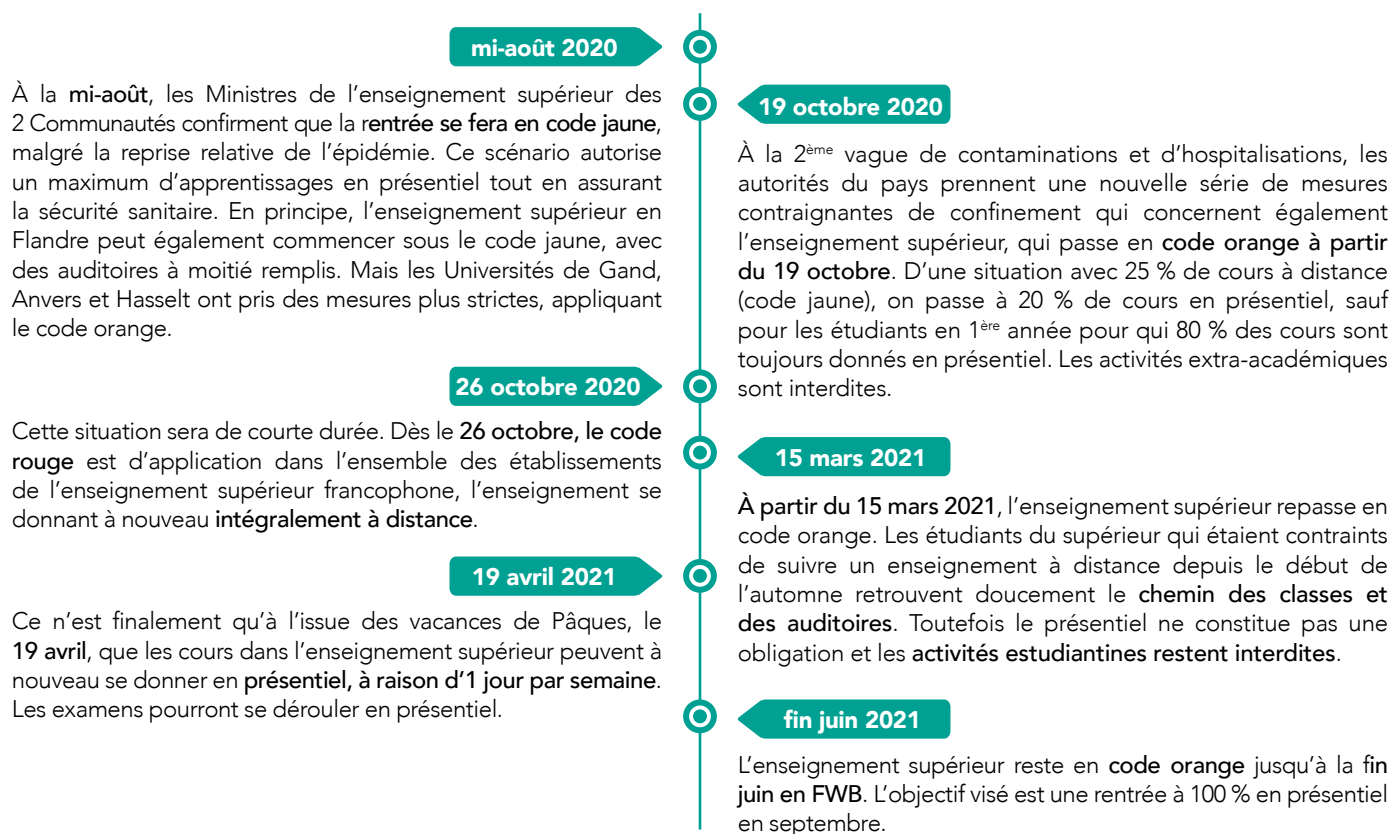
⁵ Onderwijs Vlaanderen. (2020). Decreet over maatregelen in het hoger onderwijs voor het academiejaar 2019-2020 als gevolg van de coronacrisis. Site : <https://data-onderwijs.vlaanderen.be/edulex/document.aspx?docid=15600>.

⁶ Le Comité de concertation est un organe qui réunit des Ministres fédéraux, régionaux et communautaires afin de tenter de prévenir ou de régler des conflits d'intérêt certains des conflits de compétence qui surviennent entre des composantes de l'État fédéral belge (<https://www.vocbulairepolitique.be/comite-de-concertation/>). Il s'est réuni plusieurs fois depuis la crise du coronavirus afin de décider de certaines mesures entre les réunions du Conseil national de sécurité, ou de préparer ces réunions.

⁷ Onderwijs Vlaanderen. (2020). Coronamaatregelen voor studentenactiviteiten in hoger onderwijs. Site : <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/coronamaatregelen-studentenactiviteiten-hoger-onderwijs>.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.



On s'aperçoit qu'en près d'1 an et demi, les étudiants n'auront finalement connu qu'une courte période de relâchement des mesures de confinement, de la rentrée académique 2020-2021 jusqu'au début de l'automne, et que le distanciel aura été la règle (voir figure 3).



Figure 3 : Résumé de la situation dans l'enseignement supérieur depuis mars 2020 selon les codes couleur

À cette situation s'ajoute encore l'impact des autres mesures prises par le Codeco sur la **santé financière, mentale et psychologique des étudiants** (limitation des contacts sociaux, fermeture de nombreux secteurs d'activités, annulation de la quasi-totalité des événements culturels et des activités sportives, couvre-feu, etc.).

II. QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA VIE DES ÉTUDIANTS ?

La pandémie et les mesures sanitaires prises pour l'endiguer affectent profondément de nombreux aspects de la vie des étudiants, tant au niveau **académique** que sur les dimensions **économique, sociale et psychologique**. Plus d'1 an après le début de la crise, quelques enquêtes et études ainsi que de nombreux témoignages par presse interposée sur la situation des étudiants en période de COVID-19 démontrent que les impacts sont profonds et qu'ils s'inscriront probablement dans la durée.

a) Études / Formation

De la mi-mars 2020 jusqu'à la fin de l'année académique 2019-2020, les cours dans les Universités et Hautes écoles ont été donnés à distance. Les salles de cours et les bibliothèques étant fermées, les étudiants ont été contraints d'organiser leurs cours et leurs révisions par leurs propres moyens, qu'ils vivent en famille ou en colocation et ce, dans des délais très courts. Les examens ont aussi été organisés à distance. Les étudiants ont, au final, alterné entre présence réduite sur les campus et confinement strict. Des questions sur l'impact de ces mesures sur

le cursus des étudiants se posent : qu'il s'agisse de suivre les cours en ligne, de prestre un stage, de réaliser un travail de fin d'études ou de suivre un programme de mobilité internationale, sans oublier la question cruciale de la réussite aux sessions d'examens.

Difficultés liées aux cours donnés à distance



Les cours étant donnés exclusivement à distance, il a fallu assurer la continuité pédagogique en dehors des infrastructures des Universités et des Hautes écoles.



Les établissements d'enseignement supérieur n'ont, pour la plupart, pas eu le temps de mettre en place des méthodes alternatives pour organiser l'enseignement à distance. Les **professeurs** ont donc été invités à **trouver des solutions** (slides commentés, podcasts enregistrés, cours en visio-conférence, etc.) permettant de poursuivre l'année académique dans les meilleures conditions possibles. Cependant, professeurs et étudiants **ne maîtrisent pas toujours ces outils**. Selon une enquête de la Fédération des étudiants francophones (FEF) réalisée en mars 2020¹⁰, les étudiants se sont souvent retrouvés **perdus face à la diversité de consignes données et de canaux utilisés d'un professeur à un autre**. Certains de ces professeurs ont jugé les alternatives mises en place non pertinentes d'un point de vue pédagogique ou ont dénoncé

un manque de suivi dans le cadre de leurs cours. Par ailleurs, dans certaines Hautes écoles, les moyens techniques ne permettaient pas toujours d'organiser des apprentissages numériques.

Toujours selon cette enquête, 47 % des étudiants déclarent **ne pas bénéficier d'une alternative numérique pour les cours en ligne**. À noter également que les réponses varient fortement parmi les Universités. Quant à la **qualité des enseignements alternatifs proposés** (podcasts, cours en direct, notes en ligne, etc.) dans les Universités, la ½ des étudiants disent en être satisfaits, contre seulement 1/3 des jeunes sondés dans les Hautes écoles.

Ces difficultés liées à l'organisation des cours à distance sont encore renforcées lorsque les étudiants n'ont pas aisément accès au matériel informatique, à une

connexion de qualité ou encore à un lieu propice à l'étude. Face à ces enjeux, **l'enseignement à distance peut être source d'inégalités entre les étudiants**. L'enquête de la FEF tend à montrer qu'**1/4 des étudiants**, le plus souvent confinés à la maison, **ne disposent pas d'un endroit calme pour suivre les cours en ligne**. Ils sont également nombreux à connaître des problèmes matériels :

- 29 % disent être confrontés à **des difficultés techniques** ;
- 31 % regrettent le **manque d'homogénéité entre les plateformes de support** ;
- 13 % (voire 50 % dans les écoles d'arts) assurent **ne pas disposer du matériel adéquat pour la pratique** ;
- 1 jeune sur 25 indique **ne pas avoir accès soit à un ordinateur, soit à Internet**.

¹⁰ Fédération des étudiants francophones. (2020). L'impact des mesures contre le covid-19 sur les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Site : http://fef.be/wp-content/uploads/2020/03/fef_resultat_enquete_covid19_OK_site.pdf.

Mais quel en est l'impact en termes de stress et de décrochage ?

L'enquête de la FEF a montré que plus d'1 étudiant interrogé sur 5 déclarait décrocher et ce, dès le 1^{er} confinement.

Selon une autre enquête, réalisée par les Universités d'Anvers et de Gand¹¹, les étudiants ont ressenti beaucoup de stress suite aux mesures de confinement, une grande partie d'entre eux indiquant que la charge de travail a augmenté de manière significative pendant l'épidémie et que les attentes en matière de résultats sont devenues, elles, plus floues. Seuls moins de 20 % d'entre eux ont indiqué

ne pas être inquiets quant à leur réussite. Environ 1/3 des étudiants avaient par ailleurs l'impression de ne pas pouvoir faire part de leurs préoccupations à qui que ce soit dans leur système d'enseignement. Cependant, la majorité des étudiants sont satisfaits de la manière dont les établissements ont mis en œuvre les mesures de protection.

La FEF a réalisé une 2^{ème} enquête en novembre 2020¹² suite au passage de l'enseignement en code rouge au mois d'octobre. Les résultats de cette enquête, basée sur plus de 7.700 réponses, avec un focus sur les étudiants en 1^{ère} année, sont les suivants : 26 % des étudiants, qu'ils

soient en 1^{ère} année ou en poursuite de cursus, déclarent être très peu satisfaits ou totalement insatisfaits de leurs cours à distance. Les raisons évoquées sont reprises dans la figure 4.

Par rapport à la 1^{ère} enquête menée par la FEF en mars 2020, il semble que des améliorations ont été apportées en matière d'apprentissage à distance et que les étudiants ont pu s'adapter aux apprentissages en ligne, tous les pourcentages étant en diminution par rapport à mars 2020.

	Nouvel étudiant	Etudiant (poursuite de cursus)
Alternatives jugées non pertinentes d'un point de vue pédagogique	11,38 %	18,60 %
Suivi non organisé par le titulaire du cours	10,04 %	12,26 %
Alternative ne correspondant pas à la pratique nécessaire	22,03 %	20,04 %
Difficultés techniques vécues	15,23 %	13,06 %
Manque d'homogénéité dans les alternatives proposées	12,10 %	13,37 %
Pas d'accès à un lieu calme pour suivre le cours	12,04 %	9,86 %
Pas de matériel adéquat pour la pratique	3,24 %	4,01 %
Pas d'accès à un ordinateur ou à Internet	1,35 %	1,38 %

Figure 4 : Difficultés rencontrées par les étudiants dans le cadre de l'apprentissage à distance (FEF, novembre 2020)

Une étude menée par l'Université Saint-Louis à Bruxelles en 2021 auprès de 600 de ses étudiants inscrits pour la 1^{ère} fois en 2019-2020 montre quant à elle que 30 % des étudiants estiment qu'ils sont en décrochage, 60 % d'entre eux se déclarant découragés et démotivés, en particulier les étudiants passés en 2^{ème} année. Ils sont nombreux à déclarer que leur parcours

académique a été fortement freiné par les difficultés psychologiques qu'ils ont rencontrées. Plus étonnant, une majorité d'entre eux estime que l'enseignement à distance, depuis la rentrée académique de septembre 2020, est plus compliquée à gérer que lors de l'année académique précédente. Ceci est apparemment lié à un sentiment d'isolement plus important,

passant à 63,5 % fin 2020 alors qu'il se situait à 51,4 % quelques mois plus tôt.

Toutefois, il semble que les étudiants aient capitalisé sur leur 1^{ère} expérience de cours à distance. On observe en effet dans l'échantillon interrogé une diminution de plusieurs indicateurs par rapport à juin 2020, les étudiants

¹¹ Universiteit Antwerpen. Universiteit Gent. (2020). COVID-19 International student well-being study – Eerste resultaten Belgische cijfers. Site : https://zenodo.org/record/3873558/preview/Rapport_C19_ISWS_BelgischeData.pdf.

¹² Fédération des étudiants francophones. (2020). Rapport d'enquête sur les effets du Covid (2^{ème} vague). Site : <https://fef.be/2020/11/12/rapport-denquete-sur-les-effets-du-covid-2e-vague/>.

semblant être moins nombreux à avoir été désorganisés (39,8 % contre 47,9 %) et à avoir dû revoir leur méthode (52,7 % contre 43,1 %). Ils sont également plus nombreux à s'estimer plus productifs (46,4 % contre 40,9 %).

Difficultés liées aux stages



Suite au 1^{er} confinement, les Communautés ont décidé de maintenir les stages prestés par des étudiants dans le cadre de leur parcours et relevant de la responsabilité du lieu de stage. En cas de conditions d'encadrement et/ou de sécurité et d'hygiène insatisfaisantes, il était demandé à l'étudiant d'en informer son établissement qui, à son tour, informerait le lieu de stage si nécessaire.

En matière de stages en entreprise, les Universités et les Hautes écoles ne vivent pas du tout les mêmes problématiques. Seule une petite minorité d'étudiants universitaires, interrogés dans le cadre de l'enquête de mars 2020 de la FEF, suit un stage (14 %), alors qu'ils sont beaucoup plus nombreux dans les Hautes écoles (57,31 %). D'après la FEF, **84 % des stages ont été annulés dans les Hautes écoles francophones**, pour 61,25 % à l'Université, laissant les étudiants avec de nombreuses questions, notamment en termes de réorganisation de leur cursus.

Alors que le télétravail est généralisé, les autorités communautaires appellent alors les établissements d'enseignement supérieur à faire preuve de souplesse par rapport à la notion de stage, et à valider dès que possible les heures de stage prestées à distance.

Les étudiants ayant participé à l'enquête de la FEF de novembre 2020 déclarent, pour **30 % d'entre eux, ne pas avoir pu prêter leur stage, ou seulement partiellement**. L'enquête fait également état d'un manque d'encadrement et de sécurité pour les étudiants qui ont eu, eux, la possibilité de faire leur stage.

En temps normal, trouver un stage n'est pas des plus simple. La pandémie complique encore les choses, cette recherche devenant presque mission impossible dans certains secteurs d'activités. Plusieurs témoignages confirment ces difficultés, entre les étudiants qui cherchent un stage depuis de nombreux mois et ceux qui ont vu leur lieu d'accueil se rétracter du fait de l'évolution de la situation sanitaire¹³. Certains établissements d'enseignement supérieur ont autorisé leurs étudiants à commencer leur stage plus tard dans l'année, voire de le prêter durant les vacances d'été, au risque de le cumuler avec une deuxième session d'examen.

Outre les secteurs Horeca et de la culture, le secteur social a connu une diminution du nombre de lieux de stages par rapport aux autres années, ce qui est moins le cas des secteurs économiques et techniques. Néanmoins, les conditions d'encadrement ont, dans tous les cas, été affectées, notamment à cause du télétravail.

Par leur importance dans l'apprentissage des étudiants, une relative souplesse a été accordée au cours de l'année académique 2020-2021 aux étudiants qui doivent prêter un stage. Les alternatives aux stages sont d'ordres divers : activités d'évaluation pratique, travaux de groupe, validation des heures de stage prestées à distance. L'objectif étant de permettre aux étudiants pour lesquels un stage est nécessaire pour obtenir leur diplôme de ne pas être encore plus pénalisés par la crise.

Difficultés liées à la mobilité étudiante



De nombreux programmes permettent aux étudiants de l'enseignement supérieur de passer une partie de leur cursus à l'étranger, le plus connu étant le programme Erasmus. Avec la fermeture des frontières, la question du devenir de ces étudiants

s'est rapidement posée. Comment organiser le suivi du reste de l'année académique, et la validation des crédits que ces étudiants devaient obtenir à l'étranger ?

Les Universités et leurs services internationaux sont restés en contact avec ces étudiants, certaines leur conseillant rapidement de revenir en Belgique (UCL) pendant que d'autres laissaient le libre choix aux étudiants eux-mêmes (UMons).

Une centaine d'étudiants en Erasmus ont répondu à l'enquête de la FEF (mars 2020). Il en ressort que bien que la grande majorité ont eu des contacts avec leur établissement (un peu plus de 82 %), ils sont près de 18 % pour lesquels cela n'a pas été le cas. **Plus de la moitié déclarent avoir bénéficié d'une proposition de rapatriement mais avec des consignes diverses** (obligatoire ou facultatif, frais pris en charge ou non, clarté par rapport à la suite du cursus, etc.).

Finalement, le confinement du printemps 2020 a contraint de nombreux étudiants en mobilité internationale à rentrer en Belgique. Une enquête menée par l'Ares¹⁴ indique qu'environ 30 % des voyages sortants déjà débutés ont été annulés contre un peu plus de 10 % qui l'ont été avant le départ. Toujours selon cette enquête, 60 % des voyages sortants maintenus se poursuivent depuis la Belgique, pour seulement 23 % qui l'ont été depuis le pays d'accueil. Environ 40 % des étudiants en mobilité internationale en Belgique ont été contraints de rentrer chez eux ou de ne pas partir, nécessitant des ajustements de leur parcours d'apprentissage et 22 % ont choisi ou ont été contraints de poursuivre leur programme de mobilité (Erasmus, etc.) depuis la Belgique.

Une 2^{ème} enquête, également réalisée par l'Ares et concernant l'année académique 2020-2021, indique que 90 % des établissements interrogés ont pris une décision relative à l'organisation des mobilités sortantes lors de cette période.

¹³ Hutin, C. (2021, janvier 20). Rechercher un stage en pleine pandémie, un parcours semé d'embûches. Le Soir : <https://plus.lesoir.be/350030/article/2021-01-20/rechercher-un-stage-en-pleine-pandemie-un-parcours-semble-embuches>.

¹⁴ Belga. (2020, août 26). Le Covid-19 a eu un impact sur les programmes de mobilité étudiante. RTBF : https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_le-covid-19-a-eu-un-impact-sur-les-programmes-de-mobilite-etudiante?id=10569835.



La majorité d'entre eux (79 %) a prévu un maintien des mobilités, moyennant des adaptations au cas par cas, en fonction des destinations, des partenaires et de l'évolution de la situation sanitaire. Près de la moitié des répondants (45 %) déclare que le type de mobilité (cours, stage, etc.) est pris en compte pour la gestion de ces dernières, environ un tiers d'entre eux précisent que les mobilités hors Europe sont annulées, reportées au second quadrimestre ou traitées au cas par cas. Un format mixte, avec un début de mobilité à distance, suivi par une mobilité physique si les conditions le permettent, est également envisagé par un cinquième des répondants (20 %).

La même proportion d'établissements interrogés a pris une décision au sujet de l'organisation des mobilités entrantes. Cette fois, 55% des répondants ont indiqué que les mobilités entrantes seraient maintenues ou adaptées au cas par cas et 38 % ont prévu ou indiqué envisager de fournir un enseignement mixte, avec une

offre de cours à distance et en présentiel, lorsque cela est permis et possible.

En **Flandre**, le nombre d'étudiants qui se sont inscrits pour un Erasmus a fortement chuté au premier semestre de l'année 2020-2021 dans les Universités de Gand, de Louvain et d'Anvers. Cette dernière a par contre enregistré une augmentation au second semestre, de nombreux étudiants ayant tablé sur une amélioration de la situation sanitaire. Alors que le blocage de mars avait l'avantage de la clarté (le retour était le mot d'ordre général), les situations sont désormais diverses. Bien que les échanges en dehors de l'Europe soient pratiquement impossibles, les Hautes écoles et les Universités fixent chacune leur propre politique. Les étudiants qui obtiennent un diplôme dans le cadre d'un échange peuvent généralement le faire. Pour les étudiants Erasmus, la situation est différente. La KU Leuven et l'UGent sont particulièrement strictes. Les étudiants Erasmus peuvent partir si

trois conditions sont remplies : il doit y avoir une recommandation de voyage positive, il ne doit pas y avoir de mesures restrictives qui entravent sérieusement la vie quotidienne et il doit y avoir une offre académique complète, où la présence physique est une valeur ajoutée.

Difficultés liées aux évaluations/examens/mémoires



Pour respecter les règles du confinement, les Universités et Hautes écoles ont largement **privilegié les examens à distance** pour la 1^{ère} session d'examens de l'ère COVID-19, en juin 2020. Sauf rares exceptions, les étudiants ont donc été évalués à la maison, derrière un ordinateur, via des logiciels de vidéo-conférences comme Teams pour les examens oraux¹⁵ ou en utilisant des équipements spécifiques pour les examens écrits, comme Blackboard.

¹⁵ L'usage de Google, YouTube, Facebook, Messenger WhatsApp ou Skype a été déconseillé pour des raisons de sécurité ou de confidentialité.

Suite à la première session d'examens de l'ère COVID-19, il ressort que le taux de réussite globale est en hausse tant dans les Universités que dans les Hautes écoles, en Communauté flamande comme en Fédération Wallonie-Bruxelles (+ 9 %). En outre, alors qu'on pouvait craindre que le confinement et les difficultés rencontrées par les étudiants pour suivre l'enseignement à distance ne les poussent à abandonner avant la session de juin, le **taux d'abandon est en recul de 2 à 5 % par rapport aux années précédentes**. Les Universités francophones ont notamment enregistré un taux de participation aux examens de 89 % contre 87 % les trois années précédentes.

Dans les Universités et Hautes écoles de la Communauté flamande, les résultats de la session de juin sont aussi dans la lignée de ceux des années précédentes, voire en progression, en particulier parmi les étudiants en première année. À l'Université de Louvain (KU Leuven), sur l'ensemble des années d'étude, le taux de réussite est supérieur à celui de l'année précédente. À l'Université de Gand¹⁶, les taux de réussite ont augmenté de 3 points de pourcentage dans tous les programmes, et de 3,5 points de pourcentage pour les étudiants en première année. Les résultats des examens de la VUB montrent que la crise du COVID-19 n'a pas affecté les performances de leurs étudiants et qu'elle n'a pas eu d'effet sur le nombre d'étudiants qui ont effectivement participé aux examens.

Quant aux craintes d'une hausse prononcée des abandons de la part d'étudiants, elles ne se vérifient pas. On remarque même une légère diminution du taux d'abandon de l'ordre de 2 à 5 %. Il en va de même en Communauté flamande où davantage d'étudiants ont participé aux examens.

Preuve s'il en faut de la capacité d'adaptation à l'enseignement à distance, de résilience, chez les étudiants, et ce malgré le stress généré par le contexte de crise.

Cette tendance s'est confirmée avec la session d'examens de janvier 2021. Le taux de participation aux examens est similaire, voire légèrement supérieur, à ce qu'il était les années précédentes et ce dans les deux Communautés. Le taux de réussite dans les Universités et Hautes écoles de la FWB atteint lui respectivement 59 % et 70 %, soit des hausses de 5 % et 3 % par rapport à janvier 2020, en ce compris pour les étudiants en première année qui sont souvent considérés comme plus fragiles du fait qu'ils n'ont pas encore pu se familiariser avec l'enseignement supérieur, leur taux de participation aux examens s'établissant à 90 % et le taux de réussite à l'université étant passé de 49 % à 57 %. Il en va de même en Communauté flamande, où les résultats aux examens passés dans toutes les Universités et Hautes Ecoles sont au moins aussi bons que ceux de l'année précédente, confirmant la tendance observée en juin 2020. À la KU Leuven, la proportion d'étudiants de première année ayant réussi tous les cours a augmenté de 2 % et le score moyen des étudiants en licence était de 2 % supérieur à celui des années précédentes. À l'UGent, 47,8 % des étudiants ont réussi tous les examens ce semestre. L'année dernière, ce chiffre était de 44,7 %. Dans les trois autres Universités (VUB, UAntwerp et UHasselt), les résultats sont à peu près comparables aux résultats des examens précédents, voire légèrement en hausse¹⁷. Il en va de même pour les Hautes Ecoles.

Comment expliquer ces résultats ? On ne peut pour le moment que spéculer sur les facteurs qui ont influencé les résultats à la hausse. **Peut-être le confinement**

et l'arrêt de nombreuses activités culturelles, sportives, folkloriques a-t-il réduit les choix d'activités pour les étudiants qui se sont dès lors davantage concentrés sur leurs études ? Les établissements d'enseignement supérieur ont probablement fait preuve de l'indulgence nécessaire dans leurs évaluations du fait de la crise. Les enseignants et le mode d'évaluation choisi (présentiel et distanciel) ont également un rôle dans ces résultats. On voit par exemple que dans les Hautes écoles francophones, le taux de réussite pour les examens passés en présentiel est assez stable (autour de 35 %) et qu'il monte à plus de 46 % pour les examens présentés en distanciel. Sans oublier de possibles techniques de fraudes et de tricheries rendues plus faciles par l'impossibilité de surveiller tous les étudiants derrière leur écran¹⁸.

Les efforts consentis par les établissements d'enseignement supérieurs et les professeurs pour organiser ces examens dans les meilleures conditions possibles ont également payé. Les étudiants ont fait preuve d'une **forte capacité de résilience** face aux conditions difficiles auxquelles ils ont été confrontés. Certains ont par exemple choisi de travailler via des groupes assistés, comme à l'Université Saint-Louis à Bruxelles, où il a été proposé aux étudiants de travailler en groupe et d'épauler les étudiants, par internet. Une forme de blocus assisté, alors que ces étudiants ont suivi leurs cours à distance, seuls, durant de nombreux mois¹⁹.

A noter que 24 % des étudiants des Universités qui ont répondu à l'enquête de la FEF en mars 2020 devaient remettre un mémoire ou un travail de fin d'études, et près de 31 % pour les étudiants des Hautes écoles.

¹⁶ L'Université de Gand avait introduit un contrôle de corona : si les notes d'un cours étaient significativement inférieures à celles des deux années précédentes, les points de ce cours seraient ajustés à la hausse pour tous les étudiants. Cette option a été peu utilisée (dans environ 3% des cours) selon le recteur Rik Van de Walle.

¹⁷ Gordts, P. (2020, février 20). Corona in alle hogescholen en universiteiten geen invloed op examenresultaten. De Morgen : <https://www.demorgen.be/nieuws/corona-in-alle-hogescholen-en-universiteiten-geen-invloed-op-examenresultaten~bd49c949/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F>

¹⁸ Adnet, J.-C. (2020, décembre 07). #Investigation : enseignement à distance, le blues des étudiants. RTBF : https://www.rtbf.be/info/dossier/investigation/detail_investigation-enseignement-a-distance-le-blues-des-etudiants?id=10647915.

¹⁹ Noulet, J.-F. (2020, mai 27). Covid-19 : cours et examens à distance accentuent les inégalités entre étudiants. RTBF : https://www.rtbf.be/info/societe/detail_covid-19-cours-a-distance-et-examens-a-distance-accentuent-les-inegalites-entre-etudiants?id=10510159.

Une majorité d'entre eux ont estimé ne plus bénéficier des conditions nécessaires pour leur permettre de réaliser le travail de recherche et de rédaction nécessaires (74 % dans les Universités, 82 % dans les Hautes écoles). Les principales raisons avancées sont les difficultés d'accès aux ressources bibliographiques (70 % et 65 %), l'impossibilité d'avoir accès au lieu de stage (12 % et 65 %), aux laboratoires (6 % et 5 %), de rencontrer les personnes qu'ils doivent interroger (52 % et 62 %) ou de les interroger dans de bonnes conditions (46 % et 55 %).

b) Insertion professionnelle / Emploi

Impact sur les perspectives d'emploi et l'accès au marché du travail



Après avoir vécu une dernière année atypique sur tous les plans en tant qu'étudiants, environ 100.000 jeunes ont quitté l'enseignement supérieur en juin et en septembre 2020 pour faire leur entrée sur le marché du travail. Une question se pose : les jeunes diplômés, promotion 2020, de l'enseignement supérieur ont-ils rencontré plus de difficultés à trouver un emploi ?

Les résultats de travaux menés par Bart Cockx, professeur d'économie de l'Université de Gand, et relayés par la presse, contribuent à dresser une image inquiétante de l'insertion à l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Selon lui, ces derniers pourraient rencontrer plus de difficultés à trouver un emploi et risquent de cumuler cet effet négatif sur une longue période. Les stages, qui constituent une porte d'entrée à une première expérience professionnelle, ont dans certains cas été annulés ou écourtés. Quitter l'enseignement au moment d'une mauvaise conjoncture

économique a des effets qui se font ressentir jusqu'à 10 années après la fin de leurs études, et les revenus restent inférieurs à ceux des jeunes inscrits au chômage dans un meilleur contexte. Dans certains cas, les jeunes diplômés occupent également une position moins favorable. Les jeunes moins qualifiés sont différemment affectés, connaissant davantage de périodes de chômage, alors que les plus qualifiés peuvent se voir contraindre d'accepter des emplois moins intéressants et moins bien payés.

Le Conseil supérieur de l'emploi confirme, dans son état des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions, dans le cadre du contexte COVID de juillet 2020²¹ que les jeunes de moins de 30 ans subiront plus les effets de la crise, leur situation sur le marché du travail étant particulièrement sensible à la conjoncture. Les diplômés qui se présenteront sur le marché du travail pour la première fois seront confrontés à un volume d'offres d'emploi moindre qu'à l'accoutumée, à la concurrence des autres chercheurs d'emploi, compliquant leur insertion à l'emploi, en tous cas à court terme. Même s'ils sont parmi les premiers à bénéficier d'une reprise économique, il a été démontré que les difficultés rencontrées dans la 1^{ère} phase d'une carrière peuvent avoir un effet durable sur l'ensemble de leur parcours.

Dans ces conditions, difficile d'envisager sereinement son avenir professionnel, les perspectives étant souvent très incertaines et le marché de l'emploi paraissant bouché. De nombreux témoignages d'étudiants relayés dans la presse se font l'écho de cet état d'esprit. Les obstacles liés à la crise étant renforcés par le fait que ces jeunes ne disposent pas toujours d'une expérience professionnelle à valoriser.

Pourtant, une enquête réalisée par l'UCLouvain²² indique que malgré la crise, 65 % de leurs diplômés en 2020 disposaient, 3 mois après l'obtention de leur diplôme, d'un emploi rémunéré,

ce qui constitue une bonne surprise (ils étaient 62 % en 2018), et 91 % d'entre eux se déclarent globalement satisfaits de leur situation professionnelle. Parmi les fonctions les plus demandées, on retrouve les ingénieurs, ainsi que tout ce qui touche à l'enseignement, aux soins et à la santé, contrairement aux secteurs de la culture et de la communication qui tirent la langue. La recherche d'emploi a néanmoins été affectée par la crise du fait d'un nombre moindre de postes d'emplois accessibles, ce qui a amené 44 % des étudiants sondés à adapter leurs exigences.

La solution : se réorienter ? Retarder l'entrée des nouveaux diplômés sur le marché du travail comme le suggère Bart Cockx dans son étude ? Par exemple en octroyant une bourse pour ceux qui poursuivent leurs études ? Il faut en avoir le courage, particulièrement après avoir vécu les péripéties liées aux apprentissages en distanciel. Et ce peut être encore pire si la crise venait à perdurer.

Pourtant, certains secteurs recrutent encore malgré la crise, parfois en urgence. Les soins de santé, par exemple, offrent un taux de sortie vers l'emploi très élevé, tout comme la puériculture, les soins infirmiers, le paramédical, le secteur social, la psychologie ou la pédagogie (enseignement). Dans le secteur des banques, des assurances, ou le pharmaceutique, il n'y a pas eu de crise.

À l'inverse, de nombreux secteurs sont en souffrance. Ils vont alors plutôt privilégier l'engagement de quelqu'un qui a déjà de l'expérience, et qu'il ne faudra pas prendre le temps de former.

Jobs étudiants

Les étudiants jobistes font partie de ce que l'on pourrait appeler les victimes silencieuses de la crise du COVID-19. En effet, aucune mesure de compensation n'a été prévue les concernant, alors que ces emplois représentent souvent une

²⁰ Lorent, P. (2020, avril 13). Près de 100.000 jeunes diplômés vont éprouver plus de difficultés à décrocher un premier emploi. Le Soir : <https://plus.lesoir.be/294192/article/2020-04-13/pres-de-100000-jeunes-diplomes-vont-eprouver-plus-de-difficultes-decrocher-un>.

²¹ Conseil supérieur de l'emploi. (2020). État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions dans le contexte du COVID-19. Site : https://cse.belgique.be/sites/default/files/content/download/files/cse_2020_etat_des_lieux_covid-19_0.pdf.

²² UCLouvain. (2021). L'enquête « Diplômé.es » 2020 livre ses chiffres. Site : <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/eureka/chiffres-cles.html>.



source importante de revenu pour le financement de leurs études.

Le ralentissement de l'activité économique suite aux mesures de confinement instaurées a poussé de nombreuses entreprises à mettre au chômage temporaire de nombreux travailleurs. Les étudiants ne sont pas épargnés, **les offres pour des jobs étudiants étant moins nombreuses que les années précédentes.**

Diverses évolutions législatives ont favorisé la croissance de l'emploi étudiant ces dernières années. Entre 2012 et 2019, ce sont quelques 120.000 jobistes supplémentaires qui ont été enregistrés (de 441.749 à 560.996).

Cette croissance est toujours présente au 1^{er} trimestre de l'année 2020 (Q1) (voir figure 5), après quoi, le confinement imposé à partir du mois de mars 2020 se fait ressentir. La diminution la plus prononcée a lieu au 2^{ème} trimestre (Q2), période au cours de laquelle de nombreux secteurs d'activités ont été mis à l'arrêt.

Tous les indicateurs sont en baisse, qu'il s'agisse du nombre d'employeurs (-18,5 %), du nombre de postes pourvus (-33 %) ou celui de jobistes (-28,5 %, soit de 313.524 à 223.919).

Parmi les **secteurs les plus impactés**, on retrouve les **services administratifs et de soutien** (principalement ceux occupés par les bureaux d'intérim) d'une part, et l'**Horeca** d'autre part. D'autres secteurs ont, par contre, demandé davantage de main d'œuvre étudiante, comme celui de l'agriculture et de l'horticulture (essentiellement dû au fait qu'il était plus difficile de recruter des travailleurs venant de l'étranger) ou encore celui de la santé et des services sociaux, exténué par la lourde charge de travail provoquée par l'épidémie du COVID-19. Le secteur des soins de santé recrutera également des étudiants qui sont en train d'acquérir les qualifications nécessaires dans le cadre de leur formation, notamment les étudiants en soins infirmiers.

Aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2020, la baisse du nombre d'emplois étudiants est

toujours présente mais dans une moindre mesure, s'élevant à 79.300 (-13,5 %) et 43.250 (-13 %) par rapport aux mêmes trimestres de l'année précédente. Les constats en termes de secteurs les plus ou les moins impactés sont similaires à ceux du 2^{ème} trimestre 2020, le secteur de la construction présentant également une augmentation du nombre d'heures prestées de 12 % (Q3) et de 56 % (Q4).

Globalement, en 2020, 499.359 étudiants jobistes étaient occupés en Belgique (-11 % par rapport à 2019). Ils ont presté un total de 743.817 jobs étudiants (-14 % par rapport à 2019) proposés par 63.698 employeurs (-2 % par rapport à 2019).

La bonne nouvelle vient du fait que, selon Randstad, **le marché du travail pour les étudiants semble se rétablir petit à petit**, les jobistes étudiants étant deux fois plus nombreux durant les vacances de Pâques 2021 par rapport à 2020. Il devrait en être de même pour les vacances d'été puisque de nombreux secteurs qui emploient habituellement

Indicateurs jobs étudiants : variations 2019-2020

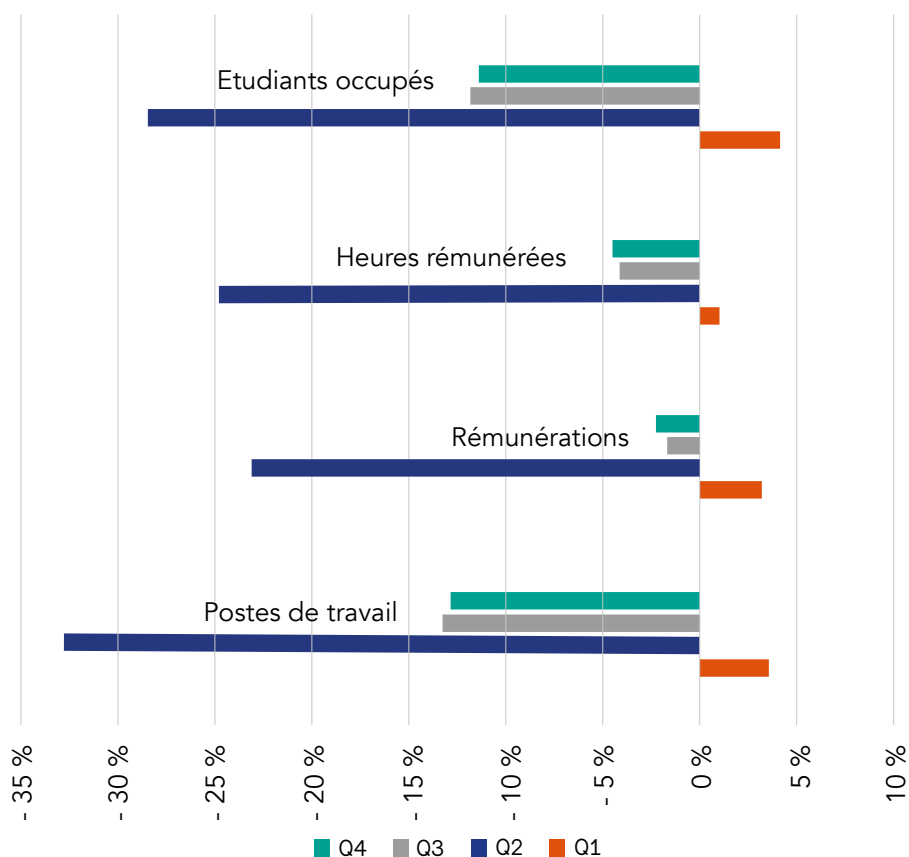


Figure 5 : Indicateurs des jobs étudiants (Statistiques ONSS, 2020)

beaucoup d'étudiants peuvent reprendre leur activité (Horeca, parcs d'attraction, cinémas, etc.)²³.

La perte d'un job étudiant a de nombreuses implications. Tout d'abord financières, car l'enseignement supérieur demande beaucoup de dépenses (matériel, logement, déplacements, vie estudiantine, etc.) que la famille ne peut pas toujours supporter. Mais les jobs étudiants apportent également une première expérience professionnelle qui permet de se tester dans le monde du travail et qui peut être valorisée dans son CV.

En cette période, la condition des étudiants en situation de précarité s'est aggravée. En effet, avec la crise liée au COVID-19, ils sont nombreux à avoir perdu leur(s) job(s) avec comme conséquence un impact très important sur leurs conditions de vie, à savoir le paiement de leur loyer, les frais scolaires, les frais liés à l'alimentation ou encore à la santé. Ces étudiants n'ont pas accès au chômage temporaire eu égard à la non-reconnaissance du statut d'étudiant comme adulte ou travailleur en formation.

En outre, certains parents ont vu leur revenu être impacté (perte de revenu, chômage,

suspensions d'activités) et ne sont parfois plus capables de soutenir financièrement leur(s) enfant(s) dans leur étude.

c) Aide financière

La FEF²⁴ estime qu'un tiers des jeunes ont plus de mal à payer leurs études en 2021. Selon une enquête effectuée par la FEF auprès de 7.700 étudiants, 32 % des étudiants éprouvent des difficultés supplémentaires à payer leurs études. En effet, pour 22 % d'entre eux, cela a eu un impact sur leur capacité à payer leurs frais scolaires et 39 % ont du mal à payer leurs frais alimentaires ou soins de santé.

Le Gouvernement fédéral a alloué une subvention de près de 115 millions²⁵ € aux CPAS afin de leur permettre d'octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux usagers, dont les étudiants, qui ont perdu une partie de leur revenu dans le cadre du COVID-19 et ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux. Les CPAS peuvent utiliser cette subvention pour notamment octroyer des aides au soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire ou octroyer des aides en matière de santé.

CONCLUSION

La crise sanitaire et ses mesures de confinement ont bouleversé le quotidien des étudiants de l'enseignement supérieur qui auront connu de nombreux régimes de confinement différents sur un laps de temps relativement court, les contraignant à sans cesse s'adapter à des règles très diverses sans toujours bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement adéquat. Durant cette période, de nombreux étudiants se sont

²³ Randstad. (2021). Les étudiants au travail – L'impact du Covid-19.

²⁴ Fédération des étudiants francophones. (2020). Action symbolique : les étudiants ont dépassé les 47 millions de pas contre la précarité et pour le refinancement. Site : <https://fef.be/2020/11/20/les-etudiants-ont-depasse-les-47-millions-de-pas-contre-la-precarite-et-pour-le-refinancement/>.

²⁵ Pôle académique de Bruxelles. (2021). COVID-19 : aide aux étudiants. Site : <https://www.polecabruxelles.be/covid-19-aide-aux-etudiants/>.

²⁶ Une pétition lancée en mai 2020 avait d'ailleurs été signée par 26.270 étudiants en Communauté flamande pour demander davantage d'attention sur leur situation et la prise de mesures concrètes : AVAAZ. (2021). Studenten voelen zich onvoldoende betrokken: geef onze stem in deze crisis kracht bij. Site : (https://secure.avaaz.org/community_petitions/nl/overheid_en_universiteiten_studentsen_voelen_zich_onvoldoende_betrokken_in_de_coronacrisis_geef_onze_stem_kracht_bij/).

plaintes du manque d'attention accordée à leur situation par les établissements d'enseignement supérieur et les Gouvernements, et de l'absence de préoccupation quant à la pression accrue sur les apprentissages²⁶.

La crise du COVID-19 a affecté tout le monde, mais ce sont les publics les plus vulnérables et les plus précaires, qui l'ont été le plus profondément, en ce compris parmi les étudiants.

Les établissements d'enseignement supérieur et les Gouvernements ont réagi suite à l'appel lancé par les étudiants en proposant des mesures particulières dont nous tentons ici de proposer un bref aperçu.

En Communauté flamande, ce sont 38 millions € qui ont été dégagés afin de compenser les dépenses supplémentaires liées notamment à la numérisation des apprentissages et aux mesures de prévention, mais aussi les investissements supplémentaires dans les structures d'accueil des étudiants. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a quant à lui débloqué en novembre 2020 un budget de 24 millions € de mesures de

soutien aux établissements du supérieur et aux étudiants pour faire face à la crise sanitaire. Un montant de 9,3 millions € a été alloué aux établissements pour couvrir les frais de fonctionnement liés à la crise, et un autre de 10 millions € doivent leur permettre de supporter l'augmentation du nombre d'étudiants considérés comme « finançables ». Une autre enveloppe de 2,285 millions € a également été débloquée pour renforcer les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur, pour permettre aux étudiants victimes de difficultés liées à la situation sanitaire de bénéficier d'une aide directe et individualisée, qu'il s'agisse du suivi des études, de l'alimentation, des loyers, des frais de déplacement ou des consultations psychologiques.

Plusieurs initiatives ont également été prises au niveau local, que ce soit par les établissements d'enseignement supérieur que par d'autres institutions (communes, provinces, asbl, etc.). Celles-ci sont centralisées au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles par les pôles académiques, qui rassemblent les Universités, Hautes écoles, Écoles des Arts et Écoles de promotion sociale pour

chaque province, afin d'aider les étudiants à trouver du soutien en cette période de crise.

L'objectif de ce dossier n'était pas de donner une image complète de la situation vécue par ces jeunes pendant près d'un an et demi, mais bien de mettre en évidence des réalités endurées par un certain nombre d'entre eux, et parfois l'absence (l'impossibilité) de réponse proposée par les pouvoirs publics, mais aussi par les établissements d'enseignement supérieur.

La crise a mis en lumière, et même renforcé, des faiblesses dans l'enseignement supérieur déjà présentes avant la pandémie de COVID-19.

Au-delà des mesures prises à court et moyen termes, des changements plus structurels doivent être apportés à l'organisation de l'enseignement, à commencer par des moyens financiers supplémentaires, la prise en compte de la santé mentale, des conditions et de la charge de travail des étudiants notamment.

Autant de réflexions qu'il s'agit de lancer au plus vite...

© Pixabay





La Semaine de l'Économie Circulaire de Brupartners : rétrospective

CONTEXTE

Depuis la révolution industrielle, l'essor économique de nos sociétés fonctionne sur le modèle « **extraire-fabriquer-consommer-jeter** », un modèle linéaire où chaque produit arrive un jour en fin de vie. Il termine alors comme déchet et finit par être détruit. Ce modèle suppose que les ressources naturelles sont constamment abondantes et disponibles.

Cependant, le réchauffement climatique, la croissance toujours plus importante de la population mondiale et l'épuisement des ressources naturelles prouvent que **ce modèle linéaire n'est pas viable sur le long terme**. Ces phénomènes représentent désormais des défis qui exigent une transition dans nos modes de production et de consommation, une transition vers une nouvelle économie, davantage circulaire.

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

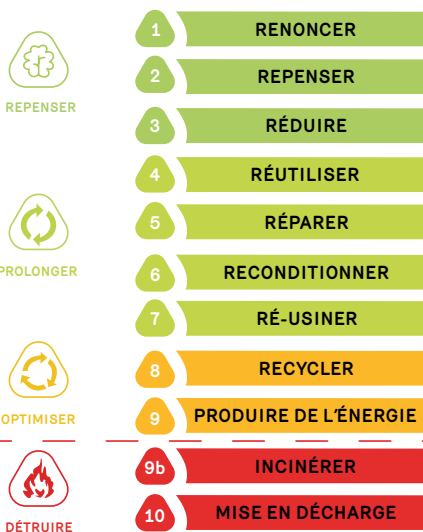
Lors du Webinaire intitulé : « Économie circulaire : de quoi parle-t-on ? », Emmanuel Mossay, Expert en Économie

Circulaire et Professeur-invité à l'ULB- UCLouvain-UNamur-ULiège a réalisé une courte introduction à l'économie circulaire.

En voici la définition, choisie par la Région bruxelloise, parmi les 114 existantes à travers le monde : « *L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à toutes les étapes du cycle de vie des produits (biens et services), vise à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et à réduire l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus* ».¹

Les principes de l'économie circulaire peuvent être illustrés par « **l'échelle de LANSINK** », appelée également **échelle des priorités de l'économie circulaire**. Elle invite à repenser les ressources, à prolonger leur durée de vie et à les optimiser :

Prioriser la transition circulaire



Economie Circulaire

Economie Linéaire



© Pixabay

Du 26 au 30 avril, Brupartners a organisé sa Semaine de l'Économie Circulaire : une semaine rythmée de Webinaires, de publications et de rendez-vous sur son site Internet et ses réseaux sociaux.

Durant cette semaine, des orateurs issus des mondes académique, privé, associatif et public ont fait part de leurs réflexions sur les enjeux de l'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale en termes notamment de respect de l'environnement, de perspectives d'emplois ou encore de développement économique.

Plusieurs acteurs de terrain ont quant à eux présenté de manière concrète leurs projets en matière d'économie circulaire.

Nous vous invitons à découvrir dans ce focus les interviews de **Julien Dumont**, Coordinateur du Programme Régional en Économie Circulaire et Transition de l'Économie chez Bruxelles Environnement, **Melissa Stoia**, Directrice du Développement durable et économie circulaire chez Synergie Montréal et **Mendel Giezen**, Professeur en développement urbain et infrastructures durables à l'Université d'Amsterdam.

© EcoRes

¹ Définition de l'ADEME, l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Selon Emmanuel Mossay, il existe **3 enjeux essentiels** liés l'économie circulaire auxquels la Région de Bruxelles-Capitale devra faire face :

1. Repenser le modèle économique

Pourquoi est-il si difficile aujourd'hui de résoudre certains enjeux tels que la mobilité, la relance économique, la préservation de l'environnement ou encore la santé ? Selon Emmanuel Mossay, c'est parce que nous voyons ces enjeux de façon distincte et que nous continuons à utiliser les modes de pensées et les méthodologies qui ont engendré ces mêmes problèmes.

Il est donc nécessaire **d'évoluer vers d'autres modes de pensées** et de compléter nos approches analytiques, qui sont les plus courantes, par des approches systémiques. L'approche systémique vise principalement à établir des liens entre les différents éléments et à pouvoir, à travers l'analyse de ces interactions, identifier quelles sont les

meilleurs dynamiques à mettre en place et pouvoir anticiper les changements à venir.

2. Relocaliser

Il s'agit de **recréer des activités économiques au niveau local** et donc, de nouveaux emplois. L'un des sous-enjeux liés à la relocalisation est **l'hybridation des chaînes de valeurs circulaires** : sur une même chaîne de valeurs se retrouvent de plus en plus d'acteurs qui ne se parlaient pas par le passé. Exemple : des commerces qui travaillent avec des entreprises de travail adapté, des artisans, des starters, etc.

3. Stimuler des nouveaux modèles économiques

→ **Stimuler le développement d'offres circulaires grâce aux innovations légales**

Exemple : Depuis le 1^{er} janvier 2021 en France, l'indice de réparabilité est

déployé sur 5 catégories de produits électroménagers et électroniques. Cet outil, prévu [par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire](#), vise une meilleure information du consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats.

→ **Stimuler le développement d'offres circulaires grâce aux marchés publics**

En effet, les pouvoirs publics ont un rôle d'exemplarité à jouer. Les marchés publics sont un levier pour une transition vers des modes de production et de consommation plus durables. La Région bruxelloise devra donc stimuler le développement de solutions innovantes en économie circulaire, via les marchés publics.

Nous vous invitons à présent à découvrir les interviews de différents intervenants de la Semaine de l'Économie Circulaire de Brupartners.

LES DIFFÉRENTES BARRIÈRES À LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À BRUXELLES

© Bruxelles Environnement



Julien Dumont

Julien Dumont est Coordinateur du Programme Régional en Économie Circulaire et Transition de l'Économie chez Bruxelles Environnement.

Brupartners : Quelles sont les différentes barrières à la transition vers l'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale ?

Julien Dumont : Le cadre dans lequel l'économie se développe a été créé il y a plusieurs décennies et les nouveaux

modèles économiques circulaires le rendent de plus en plus obsolète. La transition vers une économie circulaire rencontre donc différentes barrières qui sont de plusieurs types :

→ **La réglementation** : la réglementation a été conçue pour encadrer une économie linéaire dégénérative alors que l'économie circulaire est régénérative et doit être facilitée.

→ **La fiscalité** : la fiscalité doit évoluer pour donner l'avantage à l'économie circulaire qui internalise ses externalités sociales et environnementales au lieu de les faire supporter par la collectivité. Cela pourrait se faire par une modulation de la TVA ou de la fiscalité sur le travail, l'économie circulaire ayant le « malheur » de créer beaucoup d'emplois locaux.

→ **Les finances** : l'économie circulaire doit être appréhendée pour sa plus-value économique mais aussi environnementale et sociale. Cela doit engendrer une modification dans la manière d'octroyer des prêts, des financements et des prises de participation. À l'avenir, investir dans l'économie linéaire devrait être plus risqué qu'investir dans l'économie circulaire.

→ **La demande** : l'économie circulaire doit devenir la norme. Pour y arriver, nous devons mobiliser la commande publique qui représente 16 % du PIB belge. Cette exemplarité des pouvoirs publics peut faire basculer le marché.

Brupartners : Quel est l'enjeu autour des marchés publics ?

Julien Dumont : C'est un enjeu majeur. En effet, les subsides permettent



la prise de risques pour le lancement de projets en économie circulaire mais les entrepreneurs et entreprises circulaires doivent pouvoir se développer sans ceux-ci. Pour cela, ils ont besoin de clients. **Les marchés publics peuvent créer une demande forte qui permettra à l'économie circulaire de passer de la niche à la norme.** Selon la règle de Maloney², toute innovation ou tendance nécessite un taux de pénétration du marché d'environ 16 % pour passer au stade d'adoption par la majorité. 16 %, c'est justement la part des marchés publics dans le PIB belge.

Brupartners : Quels sont les projets menés par la CiReDe ? Quelles seront les thématiques abordées cette année ?

Julien Dumont : La CiReDe³ vise à lever les barrières réglementaires à l'économie circulaire en faisant travailler de concert les Administrations et les interlocuteurs sociaux. Cette année, nous travaillerons principalement sur 2 thématiques : les **bâtiments circulaires** et les **biodéchets**.

Brupartners : En quoi est-il important de faire collaborer pouvoirs publics et interlocuteurs sociaux ?

Julien Dumont : Cette collaboration est essentielle car elle est un gain d'efficacité pour tout le monde. Ce dialogue permet aux Administrations de mieux comprendre et connaître leurs publics-cibles, ce qui leur permet d'atteindre plus facilement leurs objectifs, sans devoir sans cesse revoir leur copie. Pour les interlocuteurs sociaux, cette collaboration leur permet d'être entendus, mais aussi d'avoir un cadre clair, stable et facilitant.

C'est de l'intelligence collective : « *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ».

“ **Les marchés publics peuvent créer une demande forte qui permettra à l'économie circulaire de passer de la niche à la norme** ”



Melissa Stoia

Melissa Stoia est Directrice du Développement durable et économie circulaire chez Synergie Montréal.

MONTRÉAL : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE VOIE D'AVENIR

Brupartners : Quels sont les services proposés par Synergie Montréal ?

Melissa Stoia : **Synergie Montréal** a pour mission de créer un écosystème entrepreneurial axé sur l'économie circulaire. La symbiose industrielle, propulsée par l'organisme de développement économique *PME MTL Est-de-l'île*, accompagne ainsi les entreprises dans leur transition par le biais de services-conseils, d'activités de maillage, de veille stratégique et de soutien technique pour l'adoption de stratégies d'économie circulaire. L'accompagnement peut se dérouler de manière individuelle ou par groupes et s'adresse aux entreprises montréalaises privées ou issues de l'économie sociale.

Brupartners : Avec quel(s) type(s) d'entreprises avez-vous travaillé ?

Melissa Stoia : Au cours des 5 dernières années, ce sont plus de 500 PME montréalaises qui ont été touchées par les actions de Synergie Montréal.

² Maloney, Chris, The Secret to Accelerating Diffusion of Innovation: The 16 % Rule Explained, Innovate or Die, 10 May 2010. Web. 04 Apr. 2016.

³ La CiReDe, ou Circular Regulation Deal, est un outil visant à renforcer le développement de l'économie circulaire dans la Région bruxelloise. Cette collaboration entre le secteur public et le secteur privé cherche à identifier et à lever les barrières réglementaires qui sont rencontrées par les acteurs de terrain et les administrations. Son enjeu est de trouver l'équilibre entre une adaptation des réglementations pour favoriser l'économie circulaire, et le maintien d'une haute protection de l'environnement.

Ces entreprises sont de profils et de secteurs variés. Les **secteurs industriels manufacturiers** comme ceux du **meuble et bois ouvré**, des **produits chimiques**, des **produits métalliques** et des **plastiques** ont d'abord été identifiés comme des secteurs phares où le potentiel d'impacts semblait grand, et à raison. Au fil des années, les entreprises des **secteurs bioalimentaire** et du **textile** se sont imposées comme ayant un rôle important dans la transition, notamment par leur proximité avec le consommateur final. Les **commerces et entreprises de services** ont quant à eux également emboîté le pas de l'économie circulaire au cours des dernières années.

En termes de taille, les **entreprises accompagnées sont majoritairement des PME**, comptant moins de 100 employés. L'équipe de Synergie Montréal a eu l'occasion de travailler aussi bien avec des TPE et qu'avec des grands groupes et il en ressort un dénominateur commun qui n'est pas celui de la taille ou du chiffre d'affaires, mais plutôt celui de la **volonté d'agir concrètement pour l'amélioration des pratiques au sein de l'entreprise**.

Par ailleurs, nous avons travaillé autant avec des entreprises privées qu'avec celles issues de l'économie sociale, et même avec des organisations communautaires. La beauté de l'économie circulaire est qu'elle permet de connecter des univers qui ne se rencontraient pas auparavant et de créer des situations gagnantes-gagnantes à partir de ce qui aurait, autrefois, suivi le chemin des déchets.

Brupartners : D'où provient l'idée du développement circulaire à Montréal ?

Melissa Stoa : Synergie Montréal est l'initiative pionnière à Montréal en termes d'économie circulaire. L'idée de symbiose industrielle était déjà à l'œuvre ailleurs au Québec, de manière embryonnaire, et principalement vouée à la réduction de l'empreinte environnementale. À Montréal, l'idée est plutôt née d'un

besoin de redéveloppement d'une portion du territoire, l'Est de l'île, qui voyait son activité pétrolière décliner. Suite à une mobilisation des acteurs socio-économiques locaux, une étude a été commandée, en 2012, par l'Association industrielle de l'Est de Montréal à l'École Polytechnique de Montréal pour jeter les bases d'un futur stratégique de ce territoire. Cette étude a permis d'identifier, en prenant appui sur l'exemple de la symbiose de Kalundborg⁴ au Danemark, l'**écologie industrielle** comme une voie prometteuse pour le redéveloppement de l'Est de Montréal. Parmi les partenaires de l'étude, **PME MTL Est-de-l'île** était présent en tant que développeur économique pour repérer les opportunités pour l'essor de son territoire et des PME.

C'est ainsi que, dès 2014, la mise sur pied de Synergie Montréal, 1^{ère} symbiose industrielle du Grand Montréal, a pu être entamée et la symbiose industrielle déployée dès 2016. **C'est donc l'idée d'un redéveloppement territorial basé sur une complémentarité entre les acteurs qui est à l'origine de l'économie circulaire à Montréal**. Synergie Montréal a bénéficié de l'appui de la Ville de Montréal dès ses débuts. Par une collaboration étroite, la démonstration de ce modèle de développement économique sobre d'un point de vue environnemental et porteur d'un point de vue résilience territoriale a pu être faite.

De pilote déployé dans l'Est de l'île en 2016 à initiative porteuse étendue à l'ensemble de l'agglomération dès 2019, Synergie Montréal a ouvert la voie à une nouvelle forme de développement économique et continue sa mission d'accompagnement des entreprises dans leur transition, à travers différentes stratégies de circularité.

Brupartners : L'écosystème montréalais est en plein changement.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Melissa Stoa : Depuis 5 ans, le nombre d'initiatives en économie circulaire a explosé, ce qui constitue une bonne chose ! Tous les pans de l'économie montréalaise sont appelés à y participer, que l'on pense aux entreprises privées, au monde institutionnel ou aux Administrations publiques, plus personne n'y échappe ! Le monde de la recherche y est également grandement représenté et permet l'accès à des informations qui étaient inaccessibles auparavant et qui constituent aujourd'hui un levier d'action formidable.

Les instances de développement économique adhèrent maintenant à ce nouveau modèle et adaptent leurs outils pour s'assurer de prendre part à la transition. **Du côté financier, de nombreux programmes d'aide à la transition ont vu le jour** et les formes d'investissements sont diverses et variées. On peut notamment penser au fonds d'investissement de 30M\$ en économie circulaire de [Fondation](#), en partenariat avec [Recyc-Québec](#) et la Ville de Montréal, où le véhicule de

“ La Ville de Montréal vit un véritable engouement pour l'économie circulaire qui semble vouloir s'inscrire dans la durée, et ce au bénéfice de tous ! ”



© Synergie Montréal

⁴ Kalundborg est une petite ville d'environ 20.000 habitants située à une centaine de kilomètres à l'ouest de Copenhague. Dès la fin des années 50, le Gouvernement danois a ainsi choisi Kalundborg pour implanter quelques grandes entreprises fortes consommatrices de matières premières. Elle comprend 5 partenaires historiques principaux : une raffinerie (Statoil), une centrale électrique (Asnaes), le site principal de Novo Nordisk (biotechnologie), une usine de panneaux en plâtre (Gyproc) et enfin, la municipalité elle-même.

l'investissement sous forme d'équité ou de semi-équité est utilisé pour propulser des entreprises qui ont des modèles d'affaires circulaires. Il s'agit ici d'une première, à la fois dans la forme de collaboration tripartite entre les instances qui déploient le fonds et dans la thématique ciblée par les investisseurs.

Par ailleurs, déployées en cohérence avec les différents plans de la Ville de Montréal, les initiatives se multiplient, tant au niveau des organisations, des

entreprises que des citoyens. La Ville de Montréal vit un véritable engouement pour l'économie circulaire qui semble vouloir s'inscrire dans la durée, et ce au bénéfice de tous !

Brupartners : La stratégie d'économie circulaire développée par la ville de Montréal vient en appui aux différents plans déjà existants. Lesquels ?

Melissa Stoia : Le [plan directeur de la gestion des matières résiduelles](#)

[de l'agglomération de Montréal 2020-2025](#) (PDGMR), le [plan climat 2020-2030](#) qui est arrimé aux objectifs de développement durable de l'ONU, ainsi que le [plan de relance économique](#) sont aujourd'hui tous teintés d'économie circulaire. La Ville de Montréal n'envisage désormais plus d'inscrire l'économie circulaire comme un aparté, mais bien comme un axe transversal à toute planification qui permettra d'atteindre les différents objectifs établis.

AMSTERDAM CIRCULAIRE

Brupartners : Quand et pourquoi la circularité a-t-elle été développée à Amsterdam ?

Mendel Giezen : L'économie circulaire a connu un véritable développement à Amsterdam pendant la **crise financière**. La construction de logements, l'aménagement du territoire et l'économie dans leur ensemble se trouvaient alors dans l'impasse. Il était donc nécessaire de réfléchir à d'autres manières d'organiser l'économie et de favoriser le développement urbain.

De nombreuses initiatives se sont alors développées, comme [De Ceuvel](#)⁵ et le [Buiksloterham](#)⁶. Cela a abouti en 2015 à l'élaboration de la feuille de route [Amsterdam Circulaire: routekaart voor stad en regio](#)⁷. Le concept a ensuite continué à se développer et à être implémenté au niveau urbain.

“ *L'économie circulaire a connu un véritable développement à Amsterdam pendant la crise financière* ”

Brupartners : Pouvez-vous nous parler de vos expérimentations en la matière ?

Mendel Giezen : Amsterdam compte de nombreuses expériences dans le domaine de l'économie circulaire, comme le projet De Ceuvel (voir plus haut) où des expériences sont menées à l'aide de différentes technologies circulaires. Cela va de l'utilisation de plantes pour nettoyer les sols jusqu'à la création de systèmes aquaponiques⁸.

Un autre développement important à Amsterdam est la feuille de route [Circulaire gronduitgifte](#) concernant la construction circulaire. Elle permet de stimuler et de monitorer la circularité, en amont de la phase de planification. Une fois les permis fonciers délivrés, il est plus difficile en tant que commune de poser des exigences en matière de développement.

Brupartners : 2017 a été une année charnière en matière d'économie circulaire à Amsterdam. Pourquoi ?



Mendel Giezen

Mendel Giezen est Professeur en développement urbain et infrastructures durables à l'Université d'Amsterdam.

Mendel Giezen : En 2017, nous avons mis en place le programme « [Circulair Innovatieprogramma: Leren om te doen](#) » dont le but était de développer davantage les connaissances autour de l'économie circulaire dans la ville, en stimulant environ 73 expériences et innovations.

Cela a permis de faire d'Amsterdam un précurseur en matière d'économie circulaire. En parallèle, nous avons poursuivi le développement de nouvelles actions et instruments de monitoring pour donner davantage de visibilité aux progrès déjà réalisés.

⁵ De Ceuvel est un village pour start-ups et travailleurs indépendants installé depuis 3 ans dans un ancien chantier naval. Une douzaine de péniches remontées sur la terre ferme y ont été transformées en bureaux ou en espaces de coworking.

⁶ Le quartier de Buiksloterham, dans la partie nord d'Amsterdam est devenu, en l'espace de 5 ans, l'un des lieux les plus en vue de la capitale des Pays-Bas. Les habitants ont fait de cette zone un laboratoire urbain où ils testent de nouvelles manières de construire leur logement, de consommer ou de partager des ressources.

⁷ Amsterdam s'est fixé une feuille de route pour atteindre une économie totalement circulaire d'ici à 2050, par une maîtrise des chaînes de production et de consommation. Elle décrit les actions à mener pour réduire de moitié l'utilisation de nouvelles matières premières d'ici à 2030 et s'inscrire dans une économie complètement circulaire d'ici à 2050.

⁸ L'aquaponie crée un écosystème entre la culture de végétaux et l'élevage de poissons dont les déjections servent d'engrais.



© space&matter

Brupartners : Que comprend le programme « Amsterdam Circular 2020-2025 » ?

Mendel Giezen : « Amsterdam Circular 2020-2025 » est une nouvelle phase dans l'implémentation et le développement de l'économie circulaire dans un contexte urbain. Dans ce programme, l'économie circulaire est intégrée à l'économie du **Donut de Kate Raworth**⁹, qui recherche un équilibre entre les limites écologiques planétaires et les sous-limites sociales. Selon moi, elle n'explique cependant pas clairement comment les différentes limites planétaires sont traduites en limites urbaines.

Par ailleurs, une ville peut-elle être à 100% circulaire en possédant l'un des plus grands ports en Europe et alors que la majorité de l'alimentation contenue dans ses supermarchés provient d'autres régions ? De plus, la plupart des actions revêtent un caractère volontaire. Cela

s'avérera possible jusqu'à un certain point, mais il sera impossible de parvenir à une différence substantielle sans des cadres juridiques et économiques clairs, voire à une circularité de 100 %. Et ces cadres doivent provenir, la plupart du temps, d'autres niveaux d'échelle institutionnels, comme le Royaume. Un dernier aspect important, qui ressort de façon préminente dans l'ouvrage de Raworth, mais moins de ce programme d'actions, est la façon d'appréhender les égalités au sein de la population. Tout le monde n'est pas en mesure de faire de l'auto-construction et tout le monde ne sera pas intrinsèquement motivé à dépenser plus d'argent pour des produits locaux. En effet, tout le monde ne peut pas dépenser plus d'argent. Comment la ville compte appréhender cela et deviendra-t-on plus concret quant aux mesures de redistribution à appliquer pour associer tout le monde à la transition ?

Si vous souhaitez approfondir le sujet de l'économie circulaire, nous vous invitons



© Universiteit van Amsterdam

à découvrir les différentes publications de cette semaine spéciale sur le site Internet www.brupartners.brussels, onglets « Débats de Brupartners » et « Publications ». Il vous est également possible de voir ou revoir le replay des 2 Webinaires organisés ainsi que la vidéo consacrée à la construction circulaire sur la [chaîne YouTube](#) de Brupartners.

⁹ La théorie du donut a été inventée par Kate Raworth, une économiste anglaise désireuse d'éradiquer la pauvreté et de mettre fin aux destructions environnementales. Elle propose une boussole pour une économie viable tenant compte à la fois des besoins humains fondamentaux et des limites écologiques de notre Terre. Sept principes sous-tendent la mise en œuvre de cette vision.

Les Avis de Brupartners

Émis entre le 25 février et le 20 mai 2021



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A-2021-016-BRUPARTNERS

Modification du PPAS n°101 « Stroobants-Picardie » de la commune d'Evere.

25 février 2021

DIVERSITÉ - ÉGALITÉ DES CHANCES - PAUVRETÉ

A-2021-029-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi.

22 avril 2021

ÉCONOMIE

A-2021-012-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux entreprises exerçant des activités non essentielles dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

25 février 2021

A-2021-022-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux entreprises des secteurs des hébergements touristiques, des discothèques, des restaurants et cafés et de certains de leurs fournisseurs, de l'événementiel, de la culture et du tourisme et du sport dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

22 avril 2021

A-2021-024-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la

Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux entreprises du secteur des hébergements touristiques dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

22 avril 2021

A-2021-028-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2017 portant exécution de l'ordonnance du 13 janvier 1994 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale.

22 avril 2021

A-2021-032-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n° 2020/010 du 30 avril 2020 concernant une mission déléguée à la S.A. Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB) d'octroi de crédits aux entreprises bruxelloises et aux fournisseurs du secteur HORECA en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

20 mai 2021

A-2021-033-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux n° 2020/047 du 17 décembre 2020 concernant l'octroi aux locataires d'un prêt sur le loyer commercial dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

20 mai 2021

EMPLOI

A-2021-013-BRUPARTNERS

Avis d'initiative relatif à l'insertion socio-professionnelle des personnes porteuses d'un handicap en Région de Bruxelles-Capitale.

25 février 2021

A-2021-017-BRUPARTNERS

Note de principe - Réforme de la matière des cartes professionnelles.

18 mars 2021

A-2021-019-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.

18 mars 2021

ÉNERGIE

A-2021-025-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2016 relatif à l'audit énergétique des grandes entreprises et à l'audit énergétique du permis d'environnement.

22 avril 2021

ENVIRONNEMENT

A-2021-014-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et d'autres

Consultez ces avis dans leur intégralité sur
www.brupartners.brussels, onglet Avis/Contributions !



matières et à l'amendement des annexes II et III de la Convention d'Ospar de 1992 pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.

25 février 2021

A-2012-015-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux conditions d'octroi de la prime « xxx » en échange de la radiation de la plaque d'immatriculation d'un véhicule.

25 février 2021

A-2021-020-BRUPARTNERS

Avis sur saisine de Brugel concernant les projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale à partir du 1^{er} janvier 2022.

18 mars 2021

A-2021-021-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant la méthode de contrôle et les conditions de mesure de bruit et projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant la méthode de contrôle et les conditions de mesure des vibrations pour évaluer la gêne aux personnes dans les immeubles.

18 mars 2021

A-2021-027-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'accompagnement des pouvoirs publics régionaux et locaux en faveur du déploiement d'infrastructures pour la distribution de carburants alternatifs.

22 avril 2021

A-2021-031-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant certaines dispositions de l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau et de l'ordonnance du 8 septembre 1994 réglementant la fourniture d'eau alimentaire distribuée par réseau en Région bruxelloise en vue d'y insérer des mesures sociales.

20 mai 2021

A-2021-034-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions.

20 mai 2021

A-2021-035-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de divers arrêtés d'exécution de l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie, en ce qui concerne les systèmes de chauffage et de climatisation et en vue de la transposition partielle de la directive (UE) 2018/2002.

20 mai 2021

FINANCES – FISCALITÉ – BUDGET

A-2021-036-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant des mesures relatives à la taxe sur les établissements d'hébergement touristique prises en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

20 mai 2021

MOBILITÉ

A-2021-018-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant organisation de la politique du stationnement et redéfinissant les missions et modalités de gestion de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

18 mars 2021

A-2021-023-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} juin 2017 relatif aux plans de déplacements d'entreprises.

22 avril 2021

POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNANCE

A-2021-026-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 mars 1990 réglant l'institution, la composition et le fonctionnement du Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale.

22 avril 2021

A-2021-030-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant confirmation des arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pris en exécution de l'ordonnance du 23 novembre 2020 visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

20 mai 2021

« Les Territoires 'Zéro Chômeur' : solution miracle ou poudre aux yeux ? »

Avec Paul Timmermans et Yves Martens



Paul Timmermans

Paul Timmermans est Président de la chambre emploi formation de l'Instance Bassin Hainaut Sud.



Yves Martens

Yves Martens est Coordinateur du Collectif « Solidarité Contre l'Exclusion ».

Brupartners : Quels sont les grands principes du concept des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ? Quelles sont les étapes à suivre pour leur mise en place et les acteurs mobilisés par ce genre de projet ?

Paul Timmermans :

Le principe est assez simple : il s'agit de créer sur des micro-territoires (quartier urbain, rassemblement de plusieurs villages, etc.) une **Entreprise à But d'Emploi (EBE)** qui proposera de façon exhaustive, à toutes les **personnes durablement éloignées de l'emploi** et habitant ce micro-territoire, un CDI

« L'échelle locale, et sa proximité d'acteurs, est déterminante pour mobiliser les ressources d'un territoire et faire correspondre les besoins des habitants et des demandeurs d'emploi »

dans des activités non-concurrentes de l'existant et répondant à des besoins de la communauté.

Ce projet se construit d'abord dans une « fabrique de consensus ». Dès les premières phases, **habitants et demandeurs d'emploi sont associés et partenaires de la démarche**. La lecture qu'ils font de leur espace de vie en termes de besoins et de potentialités, de capacités et compétences des sans-emploi sont ainsi la base même du projet de renouveau espéré. Les autres acteurs sont aussi déterminants mais davantage en matière de soutien, d'animation, de réseautage, etc. Ils constituent ensemble un « **comité local** » qui sera l'instance majeure de **gouvernance locale** : accueil, information et accompagnement des demandeurs d'emploi, identification des besoins et des activités non concurrentielles, identification des ressources, orientations générales de l'entreprise, etc.

Brupartners : Le concept des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée rejoint souvent celui d'Entreprise à But d'Emploi. Quels sont les fondamentaux à la création des Entreprises à But d'Emploi ?

Paul Timmermans : L'EBE a un véritable statut et fonctionnement d'entreprise, avec des salariés qui ont les mêmes droits et devoirs que ceux d'autres entreprises. Mais c'est une entreprise « inversée », dans le sens où elle cherche du travail et de l'activité pour des travailleurs embauchés (dont les compétences ont été identifiées au préalable), à l'inverse d'une entreprise qui a du travail à produire et qui recrute des compétences.

Bien que s'inscrivant dans un circuit commercial, ces entreprises ont une

finalité sociale et des coûts salariaux qui sont largement pris en charge par les pouvoirs publics. On y active les dépenses d'allocations à la place des demandeurs d'emploi.

Les TZCLD bouleversent bien plus encore le regard sur les personnes peu qualifiées, les politiques d'emploi et les pratiques d'insertion. Ainsi, on identifie :

- La **place déterminante de l'échelle locale et sa proximité d'acteurs**, pour mobiliser les ressources et faire correspondre les besoins ;
- La **valorisation libre et consentie des capacités des habitants et demandeurs d'emploi**, plus performante (et digne) que les politiques d'activation ;
- La **reconnaissance publique** du contrat de travail à durée indéterminée comme un **apport personnel** à la collectivité et à la solidarité ;
- La **considération de l'emploi** comme un **produit de première nécessité**, en dehors des logiques privées ou publiques, dans une logique de complémentarité et non de concurrence.

Brupartners : En quoi les élus et leaders d'opinion locaux jouent-ils un rôle essentiel dans la mise en place des TZCLD ?

Paul Timmermans : Sur le plan du territoire, les élus et leaders d'opinion ont un **rôle essentiel dans la constitution du comité local**. Mais à partir de quand, et jusqu'où ces derniers vont-ils accepter de considérer comme majeure la parole des habitants et des demandeurs d'emploi ? Quelle crédibilité vont-ils leur accorder ? Quel poids vont-ils avoir dans les orientations et la prise de décisions ? Quelle place vont-ils occuper dans



Personne n'est inemployable,
toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés
d'emploi ont des savoir-faire et des compétences.



Ce n'est pas le travail qui manque,
c'est l'emploi, puisque de nombreux
besoins de la société ne sont pas satisfaits.



Ce n'est pas l'argent qui manque,
puisque chaque année le chômage de longue durée
entraîne de nombreuses dépenses et manques
à gagner que la collectivité prend à sa charge.



© Bassin EFE Hainaut Sud

l'organisation de ces comités locaux une fois qu'ils seront durablement institués ? Ces questions entraînent un véritable bouleversement culturel.

Sur le plan régional, leur soutien est essentiel pour obtenir un droit à l'expérimentation. Il ne s'agit pas d'une simple nouvelle forme de mise à l'emploi. Les résistances d'un trop grand nombre d'acteurs de l'insertion, qui estiment non seulement faire du bon boulot - ce qui est indéniable - mais qui estiment également être sous-financés par rapport aux défis de leur secteur - ce qui est aussi incontestable - freinent le projet.

Ce modèle, basé sur un emploi librement accepté comme élément constitutif de dignité et d'estime de soi, la mobilisation des citoyens comme facteur de résilience d'un territoire, un mode de gouvernance participatif, une croissance basée sur le durable, et d'autres éléments encore, mérite largement une expérimentation hors des cadres habituels.

Brupartners : À priori porteurs de solutions pour réduire le chômage d'une zone donnée, quels risques les TZCLD représenteraient-ils pour l'emploi (qualité de l'emploi, droits sociaux, etc.) ?

Yves Martens : Cela dépend évidemment en partie des conditions d'implémentation du projet. Même si

l'intention affichée est contraire, le risque de concurrencer des activités existantes et des emplois de meilleure qualité est réel, que ce soit dans le secteur privé marchand, non marchand ou public, on a pu l'observer en France.

Le nom trompeur du projet peut aussi faire naître de faux espoirs : les quelques personnes qui pourraient être engagées dans le cadre de l'expérience ne mèneront évidemment nullement à un territoire zéro chômeur, avec la concurrence et la sélection entre chômeurs candidats que cela entraîne. Cela se fera d'autant plus facilement au détriment des personnes actuellement exclues du bénéfice des allocations que le financement du projet repose en partie sur « l'activation » de l'allocation du sans-emploi. Même si l'intention est de réserver un certain nombre de postes à des personnes privées de toute allocation, ce public qui devrait, selon nous, être prioritaire dans ce type de dispositif, n'y aura sans doute accès, dans les faits, qu'à la marge.

Si les conditions salariales dérogent aux barèmes des secteurs d'activité et sont trop basses (comme en France), la situation du travailleur avec emploi risque d'être à peine meilleure que celle qu'il vivait quand il n'en avait pas, et même parfois pire, en particulier pour les familles monoparentales. En France, ce sont d'ailleurs surtout des hommes qui ont été engagés dans le cadre de ce dispositif.

En outre, une part du financement du projet devrait être enclenchée par le résultat de l'activité. Il y aura donc des impératifs de productivité qui ne seront pas nécessairement compatibles avec une logique d'insertion et pèseront aussi sur la sélection.

« Il faut éviter que la création des « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » devienne celle de « Territoires Zéro Droits Sociaux » »

La qualité de l'emploi dépendra aussi de la commission paritaire dans laquelle le projet s'inscrirait, de la présence ou non d'une délégation syndicale forte et d'un encadrement à la fois compétent et conscient des spécificités de l'insertion. Il ne faudrait pas que la création de TZCLD devienne celle de TZDS, c'est-à-dire de « Territoires Zéro Droits Sociaux ».

Enfin, la micro-territorialisation de la politique de l'emploi nous paraît poser un problème de fond pour les travailleurs bruxellois : Actiris doit contribuer à créer un marché de l'emploi permettant à chacun de valoriser ses compétences pour l'accès à l'emploi. Ce dispositif contribuerait au contraire à fragmenter un peu plus le marché de l'emploi. En faisant dépendre l'octroi d'une aide à l'emploi sur base du quartier de résidence, ce projet risque de créer des situations inéquitables où deux Bruxellois qui se situent dans les mêmes conditions sociales n'auront pas les mêmes droits, selon que l'un habite dans le territoire du projet et l'autre 500 mètres plus loin.

Brupartners : La mise en œuvre du dispositif des TZCLD à Bruxelles peut-elle engendrer des bénéfices pour la Région ?

Yves Martens : Nous en doutons vraiment. Cela risque fort d'être un nouveau gadget, qui rajoute une couche à la lasagne des dispositifs (alors que l'on ne cesse de parler de simplification) et à la dispersion des moyens. Il serait plus cohérent d'utiliser ces moyens pour renforcer l'économie sociale d'insertion et surtout les dispositifs de soutien aux secteurs public ou non marchand existants (ex : ACS¹),

¹ Agent contractuel subventionné.

qui ont une utilité sociale reconnue, offrent des emplois vers des groupes spécifiques dans le respect des barèmes et des conventions, disposent d'un encadrement éprouvé, etc. et manquent actuellement cruellement de moyens. En outre, alors que la Région a enfin réussi à mettre en place une harmonisation de la mise à l'emploi par les CPAS (l'emploi d'insertion, ex article 60 §7), ce serait faire un pas en arrière de créer un nouveau dispositif d'emploi au salaire minimum, ou lié à une commission paritaire sans véritable barème ni contenu.

Brupartners : Quelles seraient, selon vous, les conditions sine qua non à la réussite des TZCLD ?

Yves Martens : Comme vous l'aurez compris, nous ne pensons pas qu'il faille concrétiser ce projet. Si néanmoins cela devait se faire, il faudrait, selon nous, mettre **prioritairement** les postes temporaires créés à **disposition des personnes privées de toute allocation**, afin de leur permettre d'avoir accès à la protection sociale. C'est là où, selon nous, il y a un manque dans les dispositifs existants pour les personnes sans emploi, sans allocation de chômage et qui ne peuvent accéder au CPAS et aux articles 60 (par exemple, parce que leur conjoint travaille).

Cela doit se faire **dans le cadre d'une commission paritaire** existante (ex : celle de l'économie sociale d'insertion) avec un respect des barèmes correspondants : hors de question de créer un nouveau sous-statut !

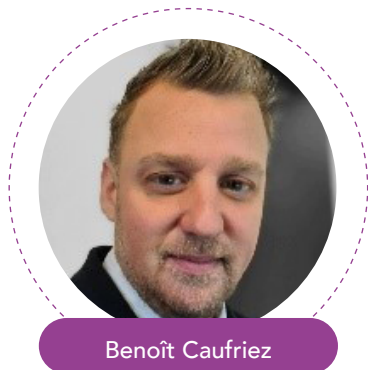
Une **protection syndicale** est aussi indispensable. Actiris pourrait prévoir des moyens pour la favoriser. Il faudrait également organiser ce dispositif dans le cadre d'associations et de réglementations existantes plutôt que d'en créer de toutes pièces.

Enfin, il faudrait **réfléchir à la durée et à la justification de la subvention** au regard de l'intérêt général et de l'intérêt collectif de l'activité développée.



« Les enjeux actuels du télétravail »

Avec Benoît Caufriez



Benoît Caufriez

Benoît Caufriez est Directeur chez Acerta Consult Wallonie-Bruxelles.

Brupartners : De manière générale, comment les travailleurs ont-ils vécu le recours au télétravail obligatoire, ou du moins recommandé, mis en place depuis mars 2020 ?

Benoît Caufriez : Le télétravail était déjà pratiqué par certains mais de manière relativement limitée. À partir du mois de mars 2020 et en fonction de leur secteur (voir figure 1), de nombreuses personnes se sont vues contraintes de rester confinées à la maison en combinant un **télétravail soudain et forcé** et ce, dans des conditions parfois très difficiles (espaces de travail peu appropriés, garde des enfants, absence de contacts sociaux, etc.).

De manière générale, ce confinement a été plus compliqué pour les travailleurs résidant en ville, résidant souvent dans un appartement sans balcon ou terrasse, que pour les travailleurs résidant à la campagne et pouvant bénéficier d'un grand jardin.

Par la suite, le télétravail s'est intensifié durablement. Il est maintenant entré dans nos habitudes.

Néanmoins, les travailleurs belges ont beaucoup souffert de l'isolement social émanant du recours au télétravail obligatoire et leur bien-être en a pâti. Le modèle hybride de travail (en partie à la maison et en partie au bureau) offre de nombreux avantages et reste en application dans la plupart des entreprises.

Brupartners : Quels sont les impacts positifs et négatifs du télétravail ? En quoi est-ce nécessaire pour une entreprise d'adapter sa stratégie de ressources humaines ?

Benoît Caufriez : Selon notre enquête réalisée en mars 2021, il apparaît que le travail à domicile est désormais ancré dans les mœurs (voir figure 2).

Aussi, dès que les conditions sanitaires le permettront, 47 % des travailleurs affirment vouloir retourner au bureau à mi-temps alors que 53 % ne le souhaitent pas. Il semble également que 61,5 % des employeurs autoriseraient à leurs employés de travailler depuis chez eux au moins 2 jours par semaine, si leur fonction le permet. Les cadres et employés pourront ainsi télétravailler en moyenne 3,2 jours par semaine. Pour la plupart des ouvriers (70,7 %), le télétravail est, selon l'entreprise, tout bonnement irréalisable.

Par ailleurs, la situation familiale ou professionnelle amène à apprécier différemment la flexibilité offerte par le télétravail.

Pour certains, les inconvénients liés au télétravail sont nombreux : conditions de travail difficiles, isolement ayant un impact sur le bien-être mental, perte de cohésion sociale, manque de

	Avant le confinement, pas de recommandation des pouvoirs publics sur le télétravail	Pendant le confinement, télétravail recommandé et/ou obligatoire	Après le confinement, télétravail recommandé	Évolution du télétravail pendant vs avant le confinement	Évolution du télétravail après vs avant le confinement
Services	36,9 %	64,6 %	52,2 %	+74,9 %	+41,3 %
Secteur financier	50,2 %	83,4 %	76,4 %	+66,1 %	+52,2 %
Commerce	2,2 %	17,9 %	12,8 %	+712,5 %	+481,3 %
Industrie manufacturière	9,1 %	21,3 %	16,6 %	+132,5 %	+81,4 %
Pouvoirs publics	54,5 %	88,8 %	78,0 %	+62,9 %	+43,1 %
Non-marchand	27,2 %	51,0 %	43,5 %	+87,5 %	+59,8 %
Autres	37,9 %	67,6 %	52,9 %	+78,4 %	+39,6 %
Tous les secteurs	27,4 %	50,5 %	41,5 %	+84,4 %	+51,4 %

© Acerta Consult Wallonie-Bruxelles

Figure 1 : Télétravail/travail à domicile, % de travailleurs qui sont autorisés à télétravailler avant, pendant et après le confinement lié au coronavirus (octobre 2020)

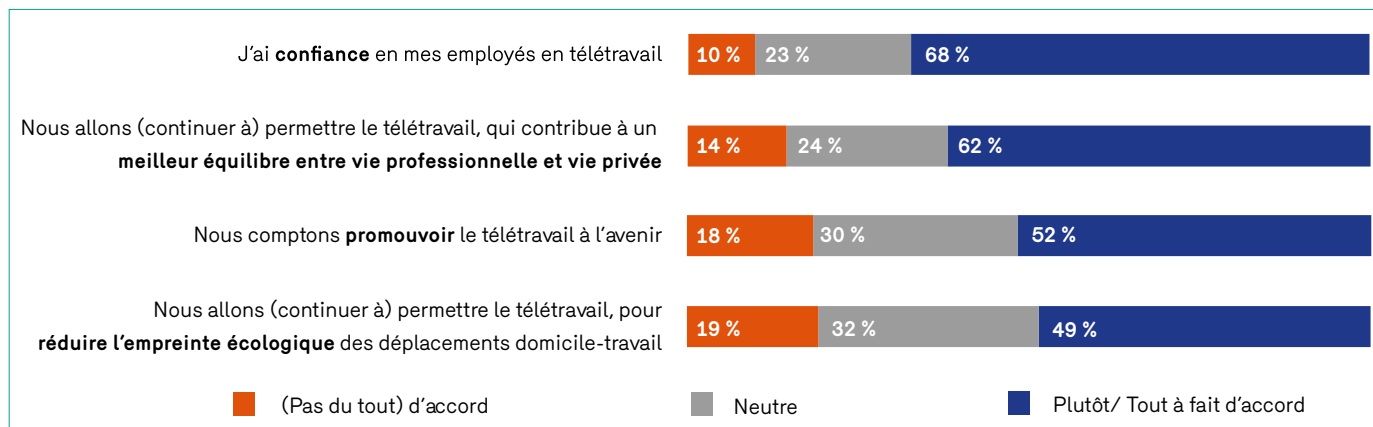


Figure 2 : L'appréciation par les employeurs du travail à domicile (et des collaborateurs) (avril 2021)

collaboration en équipe, développement de nouvelles compétences, etc.

Pour d'autres, cette pandémie a révélé les avantages de cette forme de travail : plus d'autonomie, moins de contrôle, meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, meilleure productivité (voir figure 3), moins d'absentéisme, trajets épargnés, etc. Il est en outre important de signaler que des études ont montré que la productivité augmente en télétravail mais s'atténue à partir de 2 jours de télétravail par semaine.

Pour la majorité, le travail à domicile a donc permis un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée mais certains estiment néanmoins qu'il est compliqué de scinder les 2 sphères, ce qui peut provoquer une surcharge de travail et augmenter le risque de burnout¹.

Puisqu'il s'agit de travail sur mesure, il sera très important

« Pour la majorité, le travail à domicile a permis un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée mais certains estiment néanmoins qu'il est compliqué de scinder les 2 sphères »

d'établir des **accords clairs** ainsi qu'une **politique de travail à domicile**.

Brupartners : En quoi consisterait un modèle de « télétravail hybride » ? Comment l'organiser ? Pourquoi est-il envisagé comme une solution pour l'organisation du travail à l'ère post-COVID-19 ?

Benoît Caufriez : Le télétravail sous son format hybride (2 à 3 jours par semaine par exemple) doit être un choix du travailleur et ne doit certainement pas être imposé à tous. Etant donné que **cette façon de télétravailler apporte les avantages du télétravail sans ses inconvénients**, il est important que son organisation soit réfléchie et pensée avec des accords clairs : type de travail, but de l'activité, degré d'interaction souhaité ou encore préférences personnelles des employés.

D'un point de vue légal, le télétravail hybride est une **forme de travail structurel** demandant également certaines règles (périodes de disponibilité, horaires, etc.).

Les organisations doivent formaliser les possibilités de télétravail dans des **accords collectifs négociés** et permettre à leurs salariés d'être dans de bonnes conditions de travail à domicile. Les équipes doivent déterminer quelles activités communes apportent une valeur ajoutée et comment elles veulent s'organiser en conséquence. Enfin, le management doit également préserver les liens sociaux, garants d'une performance à long terme.

Selon notre enquête, les entreprises indiquent que les bureaux continueront à jouer un rôle important après la crise sanitaire. 53,3 % des employeurs déclarent ainsi avoir besoin d'autant ou plus d'espace de bureaux à l'avenir et 15 % sont en revanche convaincus de ne plus devoir occuper ce type d'espace.

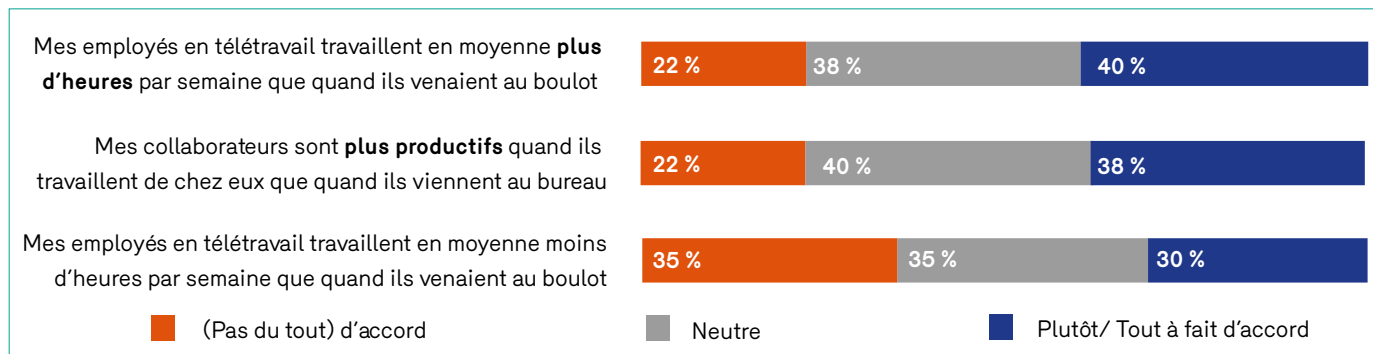


Figure 3 : L'appréciation par les employeurs de la productivité en télétravail (avril 2021)

¹ Épuisement professionnel.

Curieuzenair BXL, la plus grande recherche citoyenne sur la qualité de l'air à Bruxelles



La plus grande recherche citoyenne sur
la qualité de l'air jamais menée à Bruxelles

S'inspirant de la recherche citoyenne « Curieuzeneuzen » mise en place en Flandre, Curieuzenair BXL est une initiative du Brussels Clean Air Partnership. Elle a pour objectif de **mesurer la qualité de l'air** de la capitale afin d'évaluer son impact sur notre santé et surtout de sensibiliser les Bruxellois et les décideurs politiques à cet enjeu.

Ce projet se veut très ambitieux puisqu'il s'agit de la **recherche citoyenne la plus vaste et la plus détaillée jamais réalisée sur la qualité de l'air à Bruxelles**. En effet, les citoyens, les particuliers, les associations, les écoles et les entreprises qui participent à la recherche recevront un kit pour effectuer, durant 4 semaines (du 25 septembre au 23 octobre 2021), des mesures du niveau de dioxyde d'azote (NO₂) à 3.000 endroits différents de la capitale.

Brupartners et le Conseil de l'Environnement ont été sélectionnés pour participer à cette recherche. Leurs bureaux seront donc repris comme points de mesure au sein de la carte de la qualité de l'air de la Région bruxelloise.

Plus d'informations sur le projet et sur le Brussels Clean Air Partnership sont disponibles sur le site www.curieuzenair.brussels.

© Curieuzenair BXL



© Le Soir

Brusafe, la nouvelle École des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours

Le 5 mai dernier, le Gouvernement a inauguré **Brusafe**, la nouvelle École Régionale des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours.

Brusafe a notamment été créé pour regrouper en un seul endroit l'École Régionale et Intercommunale de Police, le Centre de Formation des Pompiers de Bruxelles, l'Institut de Formation en Aide Médicale Urgente et le volet prévention et sécurité de l'École Régionale d'Administration Publique.

En regroupant toutes ces structures, le Gouvernement entend effectivement faire de Brusafe la **porte d'entrée** unique vers la formation et le recrutement de Bruxellois qui souhaitent se lancer dans les métiers de la sécurité, de la prévention et du secours.

Désormais, les aspirants policiers, pompiers, secouristes-ambulanciers, gardiens de la paix, et d'autres encore, auront à leur disposition un ensemble de nouvelles infrastructures réunies au sein d'un seul et même bâtiment, situé à Haren sur un site de 2.5 hectares :

- 35 salles de cours ;
- Un simulateur de conduite d'un véhicule de police ;
- Une chambre immersive pour l'Aide Médicale Urgente ;
- Une salle d'exercices extérieurs ;
- etc.

Plus d'informations sur l'école Brusafe sont disponibles sur le site www.brusafe.brussels.

Septembre 2021 – n°35

Publication périodique de Brupartners



Le Gouvernement bruxellois adopte le projet d'ordonnance relative à Brupartners

Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort et de Barbara Trachte, Secrétaire d'Etat à la Transition économique, le **Gouvernement bruxellois a adopté, en deuxième et dernière lecture, le projet d'ordonnance relative à Brupartners.**

Ce projet d'ordonnance dote Brupartners, après plus de 25 ans d'existence d'un texte organique en cohérence avec son environnement de 2021. Il permet par ailleurs d'intégrer deux éléments importants de la déclaration de politique générale.

1. Il ancre dans une ordonnance le principe des priorités partagées qui permet de prendre en compte le plus en amont possible les commentaires des interlocuteurs sociaux et de véritablement co-construire les politiques de la Région.
2. Il ancre la possibilité pour le Secrétariat de Brupartners de



coordonner les différents organes consultatifs de la Région Bruxelloise. Il s'agit d'une étape importante qui permettra de professionnaliser et de rationaliser le fonctionnement des organes consultatifs.

Enfin, le texte entérine la possibilité pour Brupartners de rendre, d'initiative ou à la demande d'un membre du Gouvernement, des avis sur des matières communautaires, en particulier celles qui sont de la compétence des commissions communautaires bruxelloises.

Ce projet d'ordonnance permet donc de **valoriser encore davantage le lien historique entre le Gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux.**

Rapports annuels 2020



Brupartners a récemment publié son **rapport annuel 2020.**

Vous y trouverez la présentation des travaux menés par les interlocuteurs sociaux bruxellois pendant l'année écoulée. En 2020, ces derniers ont, notamment, remis pas moins de **56 avis sur saisine et 5 avis d'initiative.**

Découvrez également le **rapport annuel 2020 du Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale.**

Après une période d'inactivité en début d'année, le Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC) a repris ses missions. Grâce à la nomination d'un nouveau Président, de 2 nouveaux attachés au Secrétariat et de 62 membres, 14 demandes d'avis ont pu être traitées et approuvées.



© CERBC

 Consultez le rapport annuel du CERBC sur www.cerbc.brussels, onglet « Le Conseil de l'Environnement », « Publications », « Rapports annuels ».

 Le rapport annuel 2020 de Brupartners est disponible sur www.brupartners.brussels, onglet « Publications », « Rapport annuel ».

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26
1000 Bruxelles
02/205.68.68

www.brupartners.brussels
brupartners@brupartners.brussels

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Caroline Vinckenbosch

MISE EN PAGE :

Ideology – Schaerbeek

IMPRESSIONS :

DB Group – Anderlecht

ROUTAGE :

Trinôme - Schaerbeek

ILLUSTRATIONS :

Couverture : Shutterstock

Actualités : Pixabay

Dossier : Pixabay, Shutterstock

Focus : Bruxelles Environnement, EcoRes, Pixabay, space&matter, Synergie Montréal, Universiteit van Amsterdam

Débats/Webinaires : Acerta Consult Wallonie-Bruxelles, Bassin EFE Hainaut Sud, Pixabay, Stefan Dooreman

Brèves : Curieuzenair BXL, Le Soir

Publications : CERBC

COMITÉ DE RÉDACTION :

Actualités : Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Dossier : Alexis Gérard, Julie Millan

Focus : Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Débats/Webinaires : Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Les Avis de Brupartners, Brèves et Publications : Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh

Traduction : Rik Duynslager, Eric Vanderheyden

REMERCIEMENTS :

Benoît Caufriez, Julien Dumont, Mendel Giezen, Yves Martens, Melissa Stoia et Paul Timmermans pour les interviews accordées.